

Charges administratives dans les professions libérales

Étude empirique sur les charges administratives dans les professions libérales induites par les obligations / réglementations des autorités

Rapport final

Sur mandat de
l'Union suisse des professions libérales USPL

Patrik Gajta, Kilian Künzi

Berne, le 29 septembre 2023

Impressum

Direction du projet à l'USPL

Marco Taddei, secrétaire général

Contact

Union suisse des professions libérales USPL
Marktgasse 25/Amthausgässchen 3
3011 Berne
info@freieberufe.ch

Proposition de citation

Gajta, P., & Künzi, K. (2023). *Charges administratives dans les professions libérales* [Sur mandat de l'Union suisse des professions libérales USPL]. Berne: Bureau BASS.

Remerciements

Cette étude n'aurait pas été possible sans la précieuse participation de nombreuses personnes. Nous remercions l'ensemble des spécialistes qui nous ont renseignés dans le cadre d'entretiens et en particulier par leur participation à l'enquête détaillée. Nous remercions le mandant et le groupe d'accompagnement pour leur soutien engagé et leur collaboration constructive.

Table des matières

Liste des abréviations	III
Résumé	IV
1 Introduction	1
1.1 Contexte et mandat	1
1.2 Quelles charges administratives sont traitées dans l'étude ?	1
1.3 Quelles professions libérales sont concernées ?	2
2 Approche méthodologique et bases de données	2
2.1 Entretiens avec des représentant-e-s des organisations membres	2
2.2 Enquête en ligne auprès d'établissements sélectionnés	2
2.3 Discussions de groupe, validation avec les organisations membres	6
2.4 Limites de l'étude	6
3 Catégories de charges spécifiques à la branche identifiées	7
4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif	8
4.1 Charge selon les catégories d'activités spécifiques à la branche	8
4.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social	8
4.1.2 Etablissements du domaine juridique (FSN)	10
4.1.3 Etablissements du domaine économique	10
4.1.4 Etablissements du domaine technique	12
4.2 Evaluation de la charge dans son ensemble	13
5 Ampleur quantitative de la charge administrative	14
5.1 Répartition du temps consacré selon les catégories d'activité spécifiques à la branche	15
5.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social	15
5.1.2 Etablissements du domaine juridique	16
5.1.3 Etablissements du domaine économique	16
5.1.4 Etablissements du domaine technique	18
5.2 Estimation du temps total	19
5.2.1 Etablissements du domaine sanitaire et social	19
5.2.2 Etablissements du domaine juridique	20
5.2.3 Etablissements du domaine économique	20
5.2.4 Etablissements du domaine technique	21
6 Evolution des charges administratives au cours des dernières années et perspectives	22
6.1 Evolutions perçues selon les catégories d'activité spécifiques à la branche	22
6.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social	22
6.1.2 Etablissements du domaine juridique (FSN)	23
6.1.3 Etablissements du domaine économique	24
6.1.4 Etablissements du domaine technique	25

6.2	Evolutions perçues de la charge au cours des prochaines années	26
7	Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités	27
7.1	Etablissements du domaine sanitaire et social	27
7.1.1	Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche	27
7.1.2	Propositions d'amélioration	28
7.2	Etablissements du domaine juridique	30
7.2.1	Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche	30
7.2.2	Propositions d'amélioration	30
7.3	Etablissements du domaine économique	31
7.3.1	Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche	31
7.3.2	Propositions d'amélioration	31
7.4	Etablissements du domaine technique	32
7.4.1	Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche	32
7.4.2	Propositions d'amélioration	33
8	Conclusions	34
	Bibliographie	36
	Annexes	37
A-1	Liste des expert-e-s interviewé-e-s	37
A-2	Analyses supplémentaires	39
A-2.1	Etablissements du domaine sanitaire et social	39
A-2.2	Etablissements du domaine juridique (FSN)	46
A-2.3	Etablissements du domaine économique	47
A-2.4	Etablissements du domaine technique	49

Liste des abréviations

AA	Assurance-accidents
ABPS	Association de Banques Privées Suisses
AC	Assurance-chômage
AI	Assurance-invalidité
AM	Assurance militaire
APEA	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte
ASG	Association suisse des gestionnaires de fortune
ASP	Association suisse des psychothérapeutes
ASTRM	Association suisse des techniciens en radiologie médicale
AVS	Assurance-vieillesse et survivants
BNS	Banque nationale suisse
C/APSL	Conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes
ChiroSuisse	Association Suisse de Chiropratique
EPT	Équivalent plein temps
ESG	Environmental Social Governance
FATCA	Foreign Account Tax Compliance Act
FER Genève	Fédération des Entreprises romandes Genève
FINMA	Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers
FMH	Fédération des médecins suisses
FSA	Fédération suisse des avocats
FSN	Fédération suisse des notaires
FSP	Fédération suisse des psychologues
ITS	Swiss Engineering (anciennement Union Technique Suisse)
LAMal	Loi fédérale sur l'assurance-maladie
LBA	Loi fédérale concernant la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme
LCA	Loi fédérale sur le contrat d'assurance
LPD	Loi fédérale sur la protection des données
LSFin	Loi fédérale sur les services financiers
MROS	Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
OAMal	Ordonnance sur l'assurance-maladie
OS	Organisation de surveillance
Physioswiss	Association suisse de physiothérapie
PME	Petites et moyennes entreprises
PP	Prévoyance professionnelle
SECO	Secrétariat d'État à l'économie
SIA	Société suisse des ingénieurs et des architectes
SSO	Société suisse des médecins-dentistes
SuisseOsteo	Fédération Suisse d'Ostéopathie
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
USPL	Union suisse des professions libérales

Résumé

A propos de l'étude

Fondée en 2000, l'Union suisse des professions libérales (USPL) représente, en qualité d'organisation faitière, l'important groupe social des membres des professions libérales et leurs organisations professionnelles au plan national. Depuis longtemps déjà, l'Union était confrontée à la critique de ses membres quant au fardeau administratif en constante augmentation. Sur cette toile de fond, elle a alors lancé une étude visant à quantifier au maximum la charge administrative induite par les obligations et réglementations des autorités dans les professions libérales resp. les professions des organisations membres de l'USPL, mais aussi à proposer des pistes pour réduire ce travail. Le présent rapport a pour but d'identifier les domaines qui s'accompagnent de charges particulièrement élevées dans les professions libérales et qui serviront de base pour l'élaboration d'un catalogue de mesures concrètes visant à réduire le fardeau administratif dans les professions libérales.

Sur le modèle des rapports du Conseil fédéral sur les professions libérales, ces charges peuvent être regroupées au sein des quatre domaines suivants:

- Santé et social : psychologues et conseillères/conseillers en orientation professionnelle, médecins, pharmaciens-ne-s, physiothérapeutes, ergothérapeutes, psychothérapeutes non-médecins, dentistes, vétérinaires, logopédistes, sages-femmes, autres professions dans les domaines de la thérapie et de la médecine technique
- Droit : avocat-e-s et notaires, expert-e-s-comptables et réviseurs/réviseuses, fiduciaires et conseillères fiscales/conseillers fiscaux
- Economie : employé-e-s de commerce dans le secteur tertiaire, tels qu'expert-e-s financières/financiers, conseillères/conseillers d'entreprises, conseillères financières /conseillers financiers, etc.
- Technique : architectes, ingénieur-e-s du bâtiment, ingénieur-e-s informaticien-ne-s, ingénieur-e-s mécanicien-ne-s, ingénieur-e-s électricien-ne-s et autres ingénieur-e-s

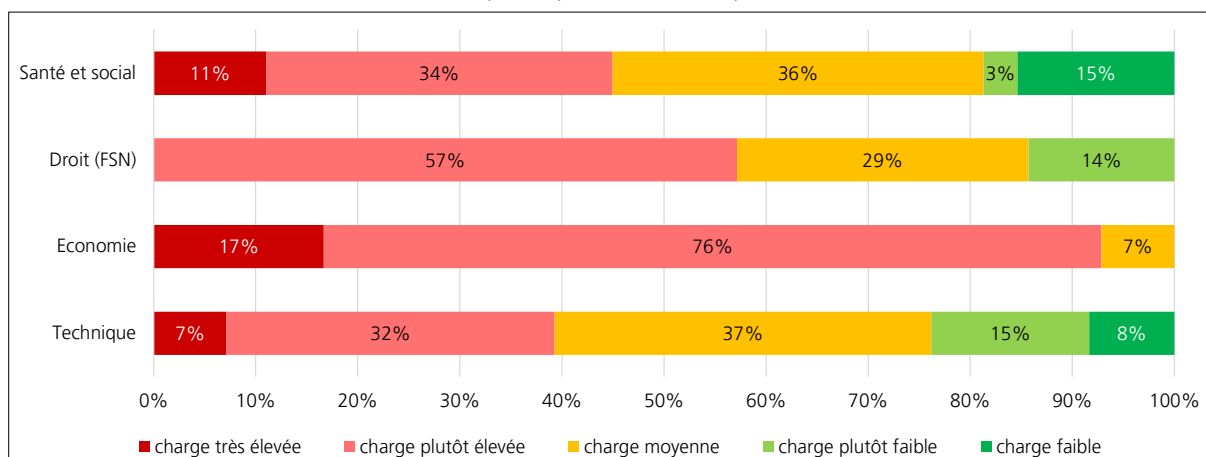
Résultats principaux

Les principaux constats de l'étude peuvent être résumés comme suit:

Charge actuelle élevée

Globalement, une proportion élevée d'établissements juge actuellement que la charge des tâches administratives liées aux obligations et réglementations des autorités est très élevée, plutôt élevée ou au moins moyenne (cf. **Figure 1**).

Figure 1: Évaluation de la charge administrative *dans son ensemble* induite par des obligations et réglementations des autorités – établissements participants dans les quatre domaines



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n=92 établissements; 59 dans le domaine sanitaire et social, 7 dans le domaine juridique (Fédération suisse des notaires FSN), 13 dans le domaine économique et 13 dans le domaine technique). Calculs BASS

Résumé

Du point de vue du contenu, les charges spécifiques à la branche (sectorielles) suivantes sont au premier plan:

■ Santé et social : échange administratif avec les assurances-maladie (demandes de précisions, rejets de factures, etc.) et charge en lien avec des demandes et rapports pour des garanties de prise en charge des coûts.

■ Droit (notaires) : obligations relatives au traitement des données électroniques des clients, obligations spéciales de facturation et respect d'exigences relatives aux contrôles des autorités.

■ Economie : suivi des clients selon les nouvelles règles de la loi sur les services financiers LSFIn et vérification de l'identité des clients et de l'origine de leurs fonds, également audits et contrôles.

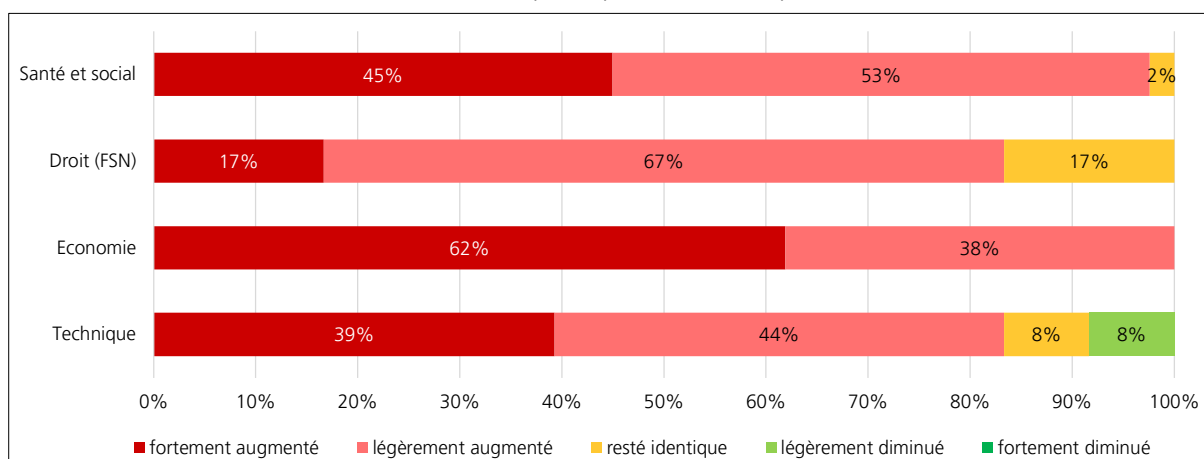
■ Technique : charge en lien avec les marchés publics et charge de planification pour la procédure d'autorisation de construire, plus obligations en lien avec les exigences de sécurité et la suppression des divergences entre différentes prescriptions légales / différents intérêts (p. ex. entre les aspects environnementaux et énergétiques).

Les assurances sociales obligatoires (AVS, etc.) et la taxation recensés à titre de comparaison constituent une certaine charge, mais la majorité des établissements juge celle-ci moyenne à peu élevée.

Tendance à l'augmentation

Dans tous les domaines, les établissements interrogés laissent apparaître une tendance à l'augmentation des charges administratives spécifiques à la branche induite par des obligations et réglementations des autorités (cf. **Figure 2**).

Figure 2: Évolution perçue de la charge de travail au cours de ces dernières années pour la charge administrative *dans son ensemble* – établissements participants dans les quatre domaines



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n=88 établissements; 56 dans le domaine sanitaire et social, 6 dans le domaine juridique (Fédération suisse des notaires FSN), 13 dans le domaine économique, 13 dans le domaine technique). Calculs BASS

Les évaluations des organisations membres des quatre domaines resp. des établissements correspondants indiquant une augmentation générale apparaissent clairement ici, une part importante des établissements de certaines organisations membres jugeant cependant qu'il s'agit d'une augmentation «légère». Dans le domaine économique, tous les établissements interrogés sont d'avis que la charge administrative spécifique à la branche a augmenté au cours de ces dernières années et 62% font même état d'une forte augmentation. Cette dernière est probablement due à l'apparition régulière de nouvelles réglementations nationales et internationales, qui s'accompagnent alors d'une certaine charge administrative dans les établissements.

Du point de vue du contenu, l'augmentation de la charge administrative survient généralement là où la charge actuelle était jugée élevée à très élevée: dans le domaine sanitaire et social, il s'agit des tâches administratives à destination des assurances-maladie ou des travaux de documentation; dans le domaine juridique, des obligations relatives au traitement des données électroniques des clients; dans le domaine économique, du suivi du client selon les nouvelles règles de la loi sur les services financiers et des audits et contrôles; enfin, dans le domaine technique, des exigences de planification en lien avec les procédures d'autorisation de construire ou la charge administrative en lien avec les marchés publics.

Quantification : un quart de journée à une journée entière par semaine

Lorsque l'on cherche à quantifier le temps que les professions libérales consacrent aux tâches administratives en lien avec les obligations et réglementations, on obtient les ordres de grandeur représentés dans le **Tableau 1**.

Tableau 1: Nombre d'heures consacrées aux tâches administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements participants dans les quatre domaines

Domaine	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heu.	Part	Heu.	Part	Heu.	
Santé et social	43,7	15,9%	6,9	14,8%	6,5	49
Droit (FSN)	41,5	4,8%	2,0	3,7%	1,5	5
Economie	41,2	*10,4%	*4,3	9,7%	4,0	13
Technique	41,5	5,0%	2,1	3,0%	1,3	12

Remarques: moy. = valeur moyenne. La question portait sur le temps de travail global mensuel de l'établissement = le nombre d'équivalents plein temps x le temps de travail hebdomadaire normal par mois; les heures par semaine calculées en rapport avec le temps de travail hebdomadaire normal indiqué; *le recensement concerne ici uniquement les gestionnaires de fortune

Source: Calculs BASS

Les établissements du domaine sanitaire et social consacrent ainsi environ 16% de leur temps de travail à des tâches administratives pour les autorités. Avec le temps de travail hebdomadaire normal moyen observé de 43,7 heures, il s'agit d'environ 7 heures. Si l'on soustrait alors le temps consacré aux assurances sociales obligatoires et à la taxation, il reste encore près de 6,5 heures. Dans le domaine économique, environ 10% du temps de travail sont consacrés à des activités spécifiques à la branche. Avec un temps de travail hebdomadaire normal moyen de 41,2 heures, il s'agit ainsi de 4 heures par semaine, soit près d'une demi-journée. Avec 1,5 heure par semaine, les domaines juridique (notaires) et technique semblent être un peu moins concernés. Dans le domaine technique, la charge liée aux assurances sociales obligatoires et à la taxation est en revanche comparativement élevée.

Il ressort des évaluations individuelles que les nombres d'heures sont particulièrement élevés dans les cabinets médicaux. Les cabinets participants consacrent en moyenne 9,8 heures par semaine (18,4% d'un temps de travail hebdomadaire élevé de 52,9 heures) aux charges administratives spécifiques à la branche. La charge quantitative se révèle également importante dans les établissements de logopédie et de physiothérapie participants (8,5 resp. 7,6 heures par semaine). En revanche, la charge pour les cabinets d'ostéopathie participants, qui s'élève à environ 2 heures (4,9% d'un temps de travail hebdomadaire de 41,0 heures) est relativement modérée.

Poursuite de l'augmentation attendue

Dans tous les domaines, la grande majorité des personnes interrogées est d'avis qu'il faut s'attendre à une nouvelle augmentation du fardeau administratif au cours des prochaines années. Cette prévision se fonde sur les éléments suivants:

■ Santé et social: la complexité croissante du système de santé et la tendance à une réglementation toujours plus forte. Ont spécifiquement été mentionnés ici le nouvel article sur la qualité dans la loi sur l'assurance-maladie, l'augmentation des mécanismes de contrôle par les caisses-maladie ainsi que l'introduction du dossier électronique du patient.

■ Droit (notaires): l'augmentation des nouvelles obligations d'offices et de la Direction de la justice resp. de tâches de contrôle des établissements au profit de l'État (p. ex. pour la mise en œuvre dans la loi sur le blanchiment d'argent) et l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des données.

■ Economie: de nouvelles réglementations et obligations à l'échelle nationale et internationale, en particulier les critères ESG (environnement, social, gouvernance), ainsi que la loi sur la protection des données.

■ Technique: la complexité croissante du processus de construction et des exigences, notamment en lien avec la problématique de l'énergie et de la densification de l'habitat ainsi qu'avec des questions environnementales.

De multiples possibilités d'amélioration

Dans le cadre de la présente étude, les établissements participants ont cité diverses propositions d'améliorations concrètes visant à réduire la charge administrative induite par les obligations et réglementations des autorités. Ces propositions sont spécifiques à la branche respective.

Cinq angles d'attaque intersectoriels susceptibles d'aider à freiner la tendance à l'augmentation des charges administratives dans les professions libérales peuvent être relevés:

■ **Numérisation des processus:** dans tous les domaines, la numérisation offre un potentiel de réduction de la charge administrative (même si ce changement peut s'accompagner au début d'un surcroît de travail). Cela concerne l'échange d'informations avec les autorités, la clientèle ou d'autres partenaires. Les informations numériques s'archivent, se retrouvent et se transmettent plus facilement, le déroulement de l'échange peut être constaté plus aisément au besoin et les informations peuvent être adaptées efficacement aux nouvelles exigences. Dans ce cadre, la création et le développement de formulaires en ligne et de plateformes d'échange sont mentionnés. Certains des établissements interrogés alertent toutefois sur le fait que des solutions non abouties ne font qu'accroître encore la charge administrative.

■ **Simplification de la communication et de la collaboration** avec les autorités et d'autres partenaires: outre la numérisation de la communication, il est souhaité que la communication soit facilitée par un échange direct avec les autorités et d'autres partenaires, afin d'éviter tout va-et-vient inutile et chronophage au quotidien. En guise de mesures, l'indication des coordonnées d'interlocutrices et d'interlocuteurs directes, la diminution des exigences formelles de communication et une meilleure coordination entre les différentes autorités impliquées sont évoquées.

■ **Simplification des mécanismes de contrôle:** globalement, les mécanismes de contrôle sont jugés encore trop lourds et en partie excessifs. Les alternatives possibles citées consistent dans des contrôles accrus basés sur les risques et une réduction des exigences formelles pour les établissements présentant moins de risques (p. ex. banques ou gestionnaires de fortune de taille réduite).

■ **Standardisation des exigences:** il est souhaité que les exigences (applicables aux rapports, aux échanges avec les autorités, etc.) soient plus claires et davantage standardisées. Des modèles de rapports, des guides et des directives dotés de formulations précises devraient être mis à disposition sous forme numérique dans le but de faciliter les tâches administratives et l'échange d'informations. Il convient en particulier de ne pas exagérer le niveau de détail des éléments demandés, celui-ci doit correspondre au but de l'échange.

■ **Analyses systématiques d'impact de la réglementation avant l'introduction de nouvelles obligations et tables rondes:** les établissements interrogés préconisent un contrôle accru des finalités et une analyse d'impact avant l'introduction de nouvelles obligations et réglementations. Les professionnel-le-s concerné-e-s devraient être impliqué-e-s de façon systématique lors de l'élaboration ainsi que de l'appréciation de la pertinence, des coûts de mise en œuvre et des conséquences d'une réglementation prévue. Des tables rondes entre les différentes parties ont été suggérées pour le développement et la mise en place de propositions d'améliorations.

Remarques finales

Dans le cadre de l'étude, les catégories pertinentes des charges administratives spécifiques à la branche dans les professions libérales ou des établissements des organisations membres de l'Union suisse des professions libérales ont été mises en évidence. L'étude indique l'ampleur qualitative et quantitative, les tendances, les catégories où il convient tout particulièrement d'agir, les priorités possibles et les recommandations concrètes d'améliorations spécifiques à la branche et de mesures intersectorielles. Un établissement a formulé la problématique comme suit: «Une catégorie individuelle peut représenter en partie une charge faible à moyenne, mais si l'on additionne chacune d'entre elles, le volume est alors important et croissant». Pour ce qui est de la réduction des charges administratives, les acteurs sont unanimes. Le travail qui demande une tâche administrative inutile résultant d'obligations et de réglementations restreint le temps à disposition pour l'exécution de l'activité concrète des professionnel-le-s – soit, pour le secteur de la santé, les soins aux patient-e-s ou, pour les gestionnaires de fortune, la gestion des portefeuilles des client-e-s. En plus d'être inefficace, cette situation contribue à renforcer la pénurie de personnel qualifié.

A propos de la méthodologie

Dans une première étape, des entretiens ont été menés avec des représentant-e-s des 16 organisations membres de l'USPL afin d'établir une liste des catégories spécifiques à la branche des charges administratives induites par les obligations et réglementations pour les quatre domaines sanitaire et social, juridique, économique et technique. Sur la base de ces listes, une enquête en ligne a ensuite été menée auprès de 5 à 10 établissements les plus représentatifs possibles de chaque organisation membre. Le questionnaire s'inspirait notamment du monitoring de la bureaucratie du SECO. 92 établissements au total ont pris part à l'enquête, dont les résultats ont ensuite été discutés et validés avec les représentant-e-s des organisations dans le cadre d'une discussion de groupe (focus group) par domaine.

Il est à noter que du fait de l'univers de base, les établissements interrogés dans cette enquête en ligne représentent une population interrogée très réduite et revêtent ainsi un poids important dans les différents cas. L'étude ne peut revendiquer de représentativité statistique, et celle-ci n'était pas recherchée de par la structure même de l'enquête. Les résultats de l'étude doivent donc être interprétés avec la prudence requise.

1 Introduction

1 Introduction

1.1 Contexte et mandat

Fondée en 2000, l'Union suisse des professions libérales (USPL) représente, en qualité d'organisation faitière, l'important groupe social des membres des professions libérales ainsi que leurs organisations professionnelles nationales, dans tous les domaines où des intérêts de même nature les réunissent.

Depuis longtemps déjà, l'Union se voyait confrontée à des critiques formulées par ses membres quant au fardeau administratif en constante augmentation. Pour 2022/2023, le Comité directeur de l'USPL a accordé la priorité au grand thème «charges administratives dans les professions libérales», étayé par une étude visant à quantifier au maximum la charge administrative dans les professions libérales ou les professions des organisations membres de l'USPL, et à proposer des solutions pour réduire cette charge.

De façon plus concrète, l'étude a pour ambition:

- de s'appuyer sur une sélection représentative des professions représentées par l'USPL;
- d'identifier les domaines induisant des charges particulièrement élevées dans les professions libérales;
- de proposer un catalogue de mesures concrètes visant à réduire la charge administrative dans les professions libérales.

La problématique des charges administratives resp. de l'allègement de la tâche des établissements fait régulièrement l'objet de débats politiques. Le Conseil fédéral et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO) aspirent aussi fondamentalement à réduire à un minimum le fardeau bureaucratique (cf. Conseil fédéral 2019, LINK 2019, 2023).

1.2 Quelles charges administratives sont traitées dans l'étude ?

L'étude vise à déterminer les charges administratives sectorielles *excessives*, les doublons, les démarches procédurales inutiles, etc. résultant d'obligations et de réglementations des autorités. Il s'agit des activités administratives imposées par l'État et des instances similaires dans le cadre d'obligations/de directives/de réglementations. Dans la présente étude, ces tâches sont mises en évidence sous forme de listes spécifiques à la branche (sectorielles). Il ne s'agit donc pas d'activités administratives opérationnelles (overhead général, comptabilité, planification des délais/du travail, collecte interne de données/processus, réunions de coordination, échange avec d'autres établissements, travaux pour l'union professionnelle, etc.).

On sait d'expérience qu'il est difficile d'établir une séparation stricte entre une «charge administrative normale inévitable» et une «charge administrative excessive induite par les obligations des autorités».

Les travaux administratifs d'ordre général exécutés dans le cadre des assurances sociales ou de la taxation (p. ex. décompte AVS, TVA, impôt sur les entreprises ou similaires) et touchant l'ensemble des secteurs ne sont pas en point de mire ici, mais ils sont également recensés dans cette étude à titre de valeur de comparaison.

Il est à noter qu'il existe d'autres catégories de charges administratives non spécifiques à la branche ou générales (cf. monitoring de la bureaucratie du SECO) qui sont en partie traitées en externe. La durée totale consacrée aux tâches administratives du monitoring de la bureaucratie peut donc être supérieure à celle évoquée dans la présente étude. Comparé aux tâches générales, il est plus difficile d'externaliser des activités administratives spécifiques à la branche. Comme le montre le monitoring de la bureaucratie, les coûts d'administration externe peuvent toutefois s'avérer élevés.

2 Approche méthodologique et bases de données

1.3 Quelles professions libérales sont concernées ?

L'étude se focalise sur les professions des organisations professionnelles resp. membres de l'USPL. L'USPL englobe 16 organisations professionnelles représentant les intérêts de près de 120 000 membres au total (certaines organisations ont un statut d'observateur).¹

Sur le modèle des rapports du Conseil fédéral (Rapport CF 2005, 2014) sur les professions libérales, ces dernières peuvent être regroupées dans trois domaines:

■ **Domaine sanitaire et social.** Ce domaine englobe des professions telles que psychologues et conseillères/conseillers en orientation professionnelle, médecins, pharmacien-ne-s, physiothérapeutes, ergothérapeutes, psychothérapeutes non médecins, dentistes, vétérinaires, logopédistes, sages-femmes, autres professions dans les domaines de la thérapie et de la médecine technique.

■ **Domaine juridique et économique.** On trouve ici des professions telles qu'avocat-e-s et notaires, expert-e-s-comptables et réviseuses/réviseurs, fiduciaires et conseillères fiscales/conseillers fiscaux et autres employé-e-s de commerce dans le secteur tertiaire (expert-e-s financières/financiers, conseillères/conseillers d'entreprises, conseillères financières/conseillers financiers, etc.).

■ **Domaine technique.** Ce domaine regroupe avant tout des professions telles que qu'architectes, ingénieur-e-s du bâtiment, ingénieur-e-s en informatique, ingénieur-e-s en machines, ingénieur-e-s électricien-ne-s ainsi que d'autres ingénieur-e-s.

Cette structure est également reprise pour la présente étude et attribuée aux 16 organisations membres de l'USPL. Fait ici exception la Fédération des entreprises romandes Genève (FER Genève), qui est intersectorielle. Par ailleurs, les domaines juridique et économique sont traités séparément car les entretiens avec les expert-e-s ont montré que les catégories des charges administratives pouvaient très fortement varier dans ces deux domaines partiels.

2 Approche méthodologique et bases de données

2.1 Entretiens avec des représentant-e-s des organisations membres

Dans le cadre de la conception détaillée de l'étude, des entretiens d'expert-e-s ont été menés avec des représentant-e-s de chacune des 16 organisations membres (21 participant-e-s au total, cf. liste des interlocutrices/interlocuteurs en annexe). Ces entretiens visaient principalement à établir des listes de tâches administratives assorties de catégories spécifiques à la branche. Il s'est avéré que certains domaines sectoriels resp. membres des organisations membres et leurs charges administratives pouvaient fortement varier – comme par exemple, pour le domaine technique, dans les entreprises d'architecture, d'ingénierie, de mécanique, d'informatique ou d'électricité.

2.2 Enquête en ligne auprès d'établissements sélectionnés

Procédure et données

Sur la base des catégories de charges administratives définies dans le cadre des entretiens d'expert-e-s, une enquête en ligne sur l'ampleur de la charge administrative a été menée auprès d'un échantillon d'établissements sélectionnés. Le choix des établissements et la transmission des coordonnées de 5 à 10 établissements de professions libérales caractéristiques, disposés à participer et les plus représentatifs

¹ Cf. site Web de l'USPL. <https://www.freieberufe.ch>. (Situation août 2023).

2 Approche méthodologique et bases de données

possibles du secteur respectif (taille, structure, orientation, etc.) resp. de détentrices/détenteurs de savoir-faire ont été opérés par les associations membres.²

Le questionnaire inspiré du monitoring de la bureaucratie mené par l'institut Link sur mandat du SECO³ comportait des questions relatives à l'instance/l'établissement complétant le questionnaire, à l'évaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif, une estimation quantitative des charges, des questions concernant le changement au cours de ces dernières années et des propositions d'améliorations.

La phase de terrain de l'enquête s'est étalée de la mi-mars à la fin avril 2023. Pour différentes raisons, les entités ASTRM (Association suisse des techniciens en radiologie médicale), FSA (Fédération suisse des avocats) et FER Genève (Fédération des entreprises romandes Genève) n'ont pas pris part à l'enquête. Pour finir, un courrier a été envoyé à 108 établissements. Les **92 questionnaires exploitables** (au moins en partie) reçus en retour correspondent à un taux de participation de 88% au regard de l'échantillon net (104). Le **Tableau 2** donne un aperçu de la base de données fondamentale de l'enquête.

Tableau 2: Base de données de l'enquête en ligne auprès des établissements

Organisation	Echantillon brut, adresses communiquées / envoi	Refus actifs motivés	Echantillon net	Questionnaires exploitables	Participation par rapport à l'échantillon net
Santé et social	65	1	64	59	92%
ASP – Association suisse des psychothérapeutes	6		6	5	83%
ChiroSuisse – Association suisse de Chiropratique	5		5	5	100%
FMH – Fédération des médecins suisses	7		7	7	100%
FSP – Fédération suisse des psychologues	10		10	8	80%
C/ASPL – Conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes	7		7	7	100%
Physioswiss – Association suisse de physiothérapie	17		17	16	94%
SSO – Société suisse des médecins-dentistes	12	1	11	10	91%
SuisseOsteo – Fédération Suisse d'Ostéopathie	1		1	1	100%
ASTRM – Association suisse des techniciens en radiologie médicale	n'a pas participé				
Droit	10	0	10	7	70%
FSA – Fédération suisse des avocats	n'a pas participé				
FSN – Fédération suisse des notaires	10		10	7	70%
Economie	14	0	14	13	93%
ABPS – Association de Banques Privées Suisses	7		7	7	100%
ASG – Association suisse des gestionnaires de fortune	7		7	6	86%
Technique	19	3	16	13	81%
SIA – Société suisse des ingénieurs et des architectes	9	2	7	7	100%
UTS – Swiss Engineering	10	1	9	6	67%
Intersectoriel					
FER Genève – Fédération des Entreprises romandes Genève	n'a pas participé				
Total	108	4	104	92	88%

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023. Calculs BASS

² Du fait de restrictions budgétaires, il n'était pas possible de considérer un échantillon plus vaste pour l'étude resp. de procéder à une sélection aléatoire. Une mesure de l'utilisation sur la durée à l'aide d'un instrument d'enquête détaillé (relevés des durées sur une période précise) ou une procédure méthodologique similaire n'étaient pas non plus envisageables.

³ Cf. Secrétariat d'État à l'économie SECO, Direction de la promotion économique, secteur Politique PME (éditeur) (2019). Monitoring de la bureaucratie 2018. Institut LINK. Avril 2019. Annexe – questionnaire.

2 Approche méthodologique et bases de données

Il convient d'ajouter que tous les établissements participants n'ont pas répondu à toutes les questions. Au niveau des indications quantitatives en particulier, seuls 75 établissements ont communiqué des réponses.

Remarques particulières

Les remarques ci-après relatives aux bases de données et aux évaluations sont importantes.

Domaine sanitaire et social

Compte tenu de leurs similarités sectorielles, les deux organisations membres FSP et ASP ont été regroupées en une seule organisation (FSP / ASP) pour les évaluations, en concertation avec les représentant-e-s de ces entités.

Pour les établissements FSP / ASP, il convient d'indiquer que ceux-ci traversent encore actuellement un processus de transformation (passage au modèle de la prescription, en vigueur depuis la mi-2022), en particulier concernant l'administration se rapportant à la LAMal resp. aux assureurs-maladie. Certaines charges administratives ne s'appliquent pas encore à eux actuellement, tandis que d'autres apparaissent tout juste.

En concertation, SuisseOsteo était représentée par 1 établissement qui, d'expérience, se considérait comme représentatif de près de 90% des établissements d'ostéopathie.

Domaine juridique

Dans le domaine juridique, seule la FSN (Fédération suisse des notaires) a participé à l'enquête. Au terme d'un examen interne, la FSA (Fédération suisse des avocats) a renoncé à participer à l'enquête. Elle a notamment invoqué le fait que les cabinets d'avocats ont un champ d'action trop vaste et trop divers pour qu'il soit possible d'obtenir, à partir de 10 personnes interrogées, des réponses parlantes et représentatives pour les membres. Dans la propre étude de la FSA sur les coûts des cabinets, 700 membres avaient participé, ce qui qualifiait cette étude d'un point de vue statistique; une telle ampleur n'aurait pas été possible pour la présente étude.

L'activité des notaires est quasiment incomparable à celle des avocats. Les premiers doivent avant tout être considérés dans leur fonction d'agents habilités à dresser des actes authentiques. Le travail administratif supplémentaire ainsi associé semble être plus évident que celui d'un avocat. Le domaine juridique ne peut être regroupé en une seule entité et le transfert ou la comparaison avec la FSN ne semble pas pertinente. Ainsi par exemple, les clarifications du risque d'un mandat chez les avocats sont selon ces derniers nettement plus importantes que ce que l'on observe chez les notaires. Des clarifications correspondantes relèvent toutefois, toujours selon eux, de l'exercice normal du métier d'avocat et ne sauraient être considérées comme une charge administrative. Bien entendu, les avocat-e-s sont confronté-e-s à la charge administrative des décomptes de TVA et de l'administration du personnel (prestations sociales, assurances), mais pas plus que d'autres groupes professionnels.

Domaine économique

Comparées aux autres organisations de l'USPL, les banques privées représentées par l'ABPS ont pour particularité d'être de très grande taille. Les 7 établissements participants emploient de 67 à 3178 équivalents plein temps (moyenne: 967). À titre de comparaison, les 6 gestionnaires de fortune constituant l'autre partie du domaine économique comptent de 1 à 25 EPT. Du fait de cette taille, les banques privées confient leurs tâches administratives à des départements entiers (Compliance, Legal). Si les estimations des heures effectives consacrées aux tâches administratives sont comparables entre banques privées et gestionnaires de fortune en termes d'EPT, la charge ressentie subjectivement est supérieure chez ces derniers.

2 Approche méthodologique et bases de données

Domaine technique

Les établissements des deux organisations membres SIA et UTS diffèrent en partie fortement au niveau de leurs orientations et, partant, de leurs charges administratives spécifiques. On trouve ici des établissements opérant dans le secteur de l'architecture et du génie civil, mais aussi d'autres qui ne sont pas (étroitement) liés au domaine de la construction, comme la mécanique, l'informatique ou l'électricité. Il est donc difficile d'avoir des déclarations agrégées sur le domaine technique.

Aperçu des caractéristiques structurelles de la population de l'enquête

Le **Tableau 3** donne un aperçu de certaines caractéristiques structurelles de la population interrogée. Il apparaît que les structures des établissements participants diffèrent très fortement, en partie au sein d'une même association, et en partie au sein d'un même domaine sectoriel, et tout particulièrement entre les domaines sectoriels. Ainsi, par exemple, la taille moyenne des établissements participants dans le domaine de la santé (moyenne pondérée par association/fédération) est de tout juste 4 équivalents plein temps. Dans le domaine économique, il s'agit de 490 EPT – correspondant à la moyenne de 997 (établissements participants ABPS) et 13,2 (établissements participants ASG). Même avec le temps de travail hebdomadaire normal pour un poste à plein temps, il existe une variance relativement forte, qui va, dans les établissements participants du secteur de la santé notamment, de 41 à 53 heures par semaine.

Tableau 3: Caractéristiques structurelles des établissements participant à l'enquête en ligne

Domaine sanitaire								
	Chiro-Suisse	FMH	FSP / ASP	C/APSL	Physio-suisse	SSO	Suisse Osteo	Moy.
Taille d'établissement moyenne (EPT)	2,4	9,9	1,6	1,4	3,2	6,1	1,0	3,6
Fourchette taille d'établissement	1,8–3,0	0,4–40,0	0,4–10,0	0,4–3,5	0,4–10,7	3,6–10,0	1,0–1,0	0,4–10,7
Temps de travail hebdo. normal moyen (heures pour EPT)	42,8	52,9	43,8	41,2	42,0	42,0	41,0	43,7
Fourchette temps de travail hebdomadaire	41,0–46,0	43,5–75,0	40,0–50,0	40,0–42,0	40,0–45,0	42,0–42,0	41,0–41,0	41,0–75,0
N	5	7	12	7	16	11	1	59
Domaine juridique								
	FSN							Moy.
Taille d'établissement moyenne (EPT)	14,2							14,2
Fourchette taille d'établissement	1,0–56,5							1,0–56,5
Temps de travail hebdo. normal moyen (heures pour EPT)	41,5							41,5
Fourchette temps de travail hebdomadaire	40,0–42,5							40,0–42,5
N	7							7
Domaine économique								
	ABPS	ASG						Moy.
Taille d'établissement moyenne (EPT)	966,5	13,2						489,9
Fourchette taille d'établissement	67,7–3178,4	1,0–24,5						1,0–3178,4
Temps de travail hebdo. normal moyen (heures pour EPT)	41,1	41,3						41,2
Fourchette temps de travail hebdomadaire	40,0–42,0	40,0–42,0						40,0–42,0
N	7	6						13
Domaine technique								
	SIA	UTS						Moy.
Taille d'établissement moyenne (EPT)	21,8	9,3						15,6

2 Approche méthodologique et bases de données

Fourchette taille d'établissement	6–63	1–25	6–63
Temps de travail hebdo. normal moyen (heures pour EPT)	42,1	40,9	41,5
Fourchette temps de travail hebdomadaire	41,5–42,5	40,0–42,5	41,5–42,5
N	7	6	13

Moy. = valeur moyenne

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 92 établissements), calculs BASS

Dans certains établissements, des personnes ou des départements spécifiques se consacrent exclusivement aux obligations des autorités. Cela est relativement répandu dans les établissements du domaine économique (en moyenne, dans près de 40% des établissements participants), mais nettement moins dans ceux du domaine de la santé (en moyenne, près de 3% des établissements participants).

Analyse

Les analyses de l'enquête s'effectuent sous forme anonyme et agrégée pour les 4 groupes principaux (domaines sanitaire et social, juridique, économique, technique). Sont avant tout représentées les fréquences de citation (généralement en % – sans oublier les petits n). Le nombre d'établissements participants variant d'une organisation membre à une autre, ce sont les valeurs moyennes par organisation membre (moyenne pondérée) qui sont prises en compte pour les indications/évaluations quantitatives pour l'agrégat de groupe.

2.3 Discussions de groupe, validation avec les organisations membres

Sur la base des résultats de l'enquête en ligne, 4 discussions de groupe (1 par domaine) ont été menés avec des représentant-e-s de l'organisation membre (cf. liste des participants) dans le but de consolider les résultats de l'enquête par domaine/secteur professionnel et d'approfondir les conclusions. Cette opération a notamment permis d'établir dans quelle mesure les résultats de l'enquête en ligne correspondaient aux propres expériences et attentes des établissements. Par ailleurs, l'intégration des représentant-e-s et de leurs connaissances pratiques a servi à élaborer des recommandations concrètes concernant la baisse des charges administratives.

2.4 Limites de l'étude

Dans la présente étude, les catégories pertinentes de charges administratives spécifiques à la branche et les évaluations qualitatives ont été bien déduites des entretiens avec les expert-e-s. Concernant les données de l'enquête en ligne, il convient d'indiquer qu'en raison de l'univers statistique des différentes organisations membres et des établissements de l'étude, il s'agit d'une population interrogée très réduite, qui se voit ainsi attribuer un poids important dans certains cas. On ne peut parler ici de représentativité statistique et celle-ci n'était pas non plus recherchée, de par la conception même de l'étude. Il s'agissait plutôt ici de parvenir à une représentativité pour un petit échantillon choisi, au moyen de la mise à disposition d'un choix réfléchi d'établissements par les organisations membres.

L'étude a fait apparaître que l'USPL était hétérogène quant aux domaines qu'elle recouvre et qu'il existe aussi de grandes disparités entre les établissements, tant au sein d'un même domaine que dans ses différentes organisations membres, qui peuvent compter plusieurs dizaines de milliers de membres. De plus, la charge administrative et son ampleur peuvent varier entre les différents membres d'une même organisation, ce qui complique l'interprétation des résultats dans le cadre de petits échantillons. Des différences telles que celles existant entre ville et campagne ou d'autres caractéristiques structurelles ne peuvent être exprimées ici. Pour entrer dans le détail des charges administratives spécifiques à la branche dans les

3 Catégories de charges spécifiques à la branche identifiées

professions libérales, chaque organisation resp. profession devrait alors être considérée individuellement de manière approfondie, ce que ne permettait naturellement pas la présente étude. Il convient donc d'interpréter les résultats présentés ici avec la prudence requise.

3 Catégories de charges spécifiques à la branche identifiées

Sur la base des entretiens d'expert-e-s avec les représentant-e-s des organisations membres, l'étude a identifié, pour les quatre domaines sectoriels, les catégories d'activités administratives ou de charges possibles spécifiques à la branche représentées dans le **Tableau 4** ci-après, induites par des obligations des autorités/prescriptions légales/réglementations de l'État et d'autres instances. Toutes les catégories ne s'appliquent pas à chaque établissement se trouvant dans un domaine précis.

Tableau 4: Catégories spécifiques à la branche de charges administratives et/ou charges potentielles induites par des obligations et réglementations des autorités

Pour tous les établissements
Assurances sociales obligatoires (AVS, AC, AA, PP, etc.) et taxation (TVA, impôt sur les entreprises, etc.) [= valeur de comparaison]
Établissements du domaine sanitaire et social
Obligations spéciales de facturation (LAMal, AA, AI, AM, LCA) / copies à la clientèle resp. clientèle
Questions des assurances-maladie / assurances-accidents, etc., rejets de factures, échange administratif avec les assurances
Établissement de demandes/rapports pour des garanties de prise en charge des coûts / obtention de garanties de prise en charge des coûts
Obligations relatives aux travaux de documentation du dossier médical / gestion de dossiers électroniques de patients
Codages des prestations fournies / vérification des codages
Preuve de qualité / système de gestion de la qualité / règlements d'assurance qualité (art. 58a LAMal, art. 58g OAMal)
Exigences admin. applicables à l'appareillage, aux laboratoires, etc., respect de l'obligation de documentation (p. ex. formation continue)
Exigences relatives à l'autorisation de nouveaux cabinets / au changement de forme juridique, à l'autorisation d'exercer, etc.
Saisie de statistiques pour différents services / compilation de données (p. ex. pour des statistiques officielles)
Établissements du domaine juridique
Obligations spéciales de facturation à la clientèle
Obligations relatives au traitement des données électroniques des clients
Respect des exigences en matière de contrôles des autorités
Obligations relatives au contrôle des risques
Obligations relatives aux obligations de divulgation
Établissements du domaine économique
Vérification de l'identité des clients et de l'origine de leurs fonds, dossier LBA
Suivi du client selon les nouvelles règles de la LFin
Charges découlant de l'application / du suivi du FATCA et de l'échange automatique de renseignements
Surveillance et annonce des transactions boursières
Déclarations fiscales aux fisc suisse et américain
Autres «dossiers fiscaux» comme le droit de timbre
Relations avec les banques dépositaires (on-boarding, suivi, mises à jour)
Rapports réguliers à la BNS sur les fonds propres et la liquidité
Suivi des risques financiers (taux d'intérêts, cours de change, crédits, marchés)
Suivi/publication des risques opérationnels et des changements de gouvernance (y compris politique de rémunération)
Suivi vis-à-vis des autorités/réponses aux questions de la FINMA et/ou de l'OS
Clarifications particulières et communications au MROS / communication d'un soupçon de blanchiment au MROS
Audit et contrôle (auditeur, OS, FINMA)
Contrôle interne des procédures, règles de gouvernance
Établissements du domaine technique
Charge en lien avec les marchés publics
Obligations en lien avec les exigences de sécurité
Charge en lien avec la protection contre les litiges, reproches liés à des dommages, vices sur des travaux exécutés, etc.

4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

Charge/exigences de planification dans le cadre de procédures d'autorisation de construire

Gestion de différentes lois cantonales sur les constructions

Charge induite par des aides à l'exécution en concurrence

Charge pour la suppression de divergences entre diff. prescriptions légales / intérêts (p. ex. entre les aspects environnementaux et énergétiques)

Charge en lien avec les apprenant-e-s, respect des obligations de documentation pour la formation continue, etc.

Saisie de statistiques pour différents services / compilation de données (p. ex. pour des statistiques officielles concernant l'habitat, l'aménagement du territoire ou similaires).

Source: entretiens d'expert-e-s (n=16) concernant les charges administratives dans les professions libérales, 2023. Représentation BASS

Les catégories identifiées dans le cadre des entretiens avec les expert-e-s ont servi de base pour l'enquête en ligne auprès d'établissements choisis et pour les évaluations consécutives spécifiques à la branche.

4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

Dans une première partie, les établissements ont été priés de faire part de leur évaluation qualitative des charges administratives selon la liste de catégories dressée avec les représentant-e-s des associations ainsi qu'à titre général.

4.1 Charge selon les catégories d'activités spécifiques à la branche⁴

Pour chaque domaine, les valeurs moyennes des répartitions des organisations membres⁵ sont représentées, avec un classement approximatif des catégories de charges. La charge induite par les assurances sociales obligatoires (= barre inférieure) sert ici de valeur de comparaison.

4.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

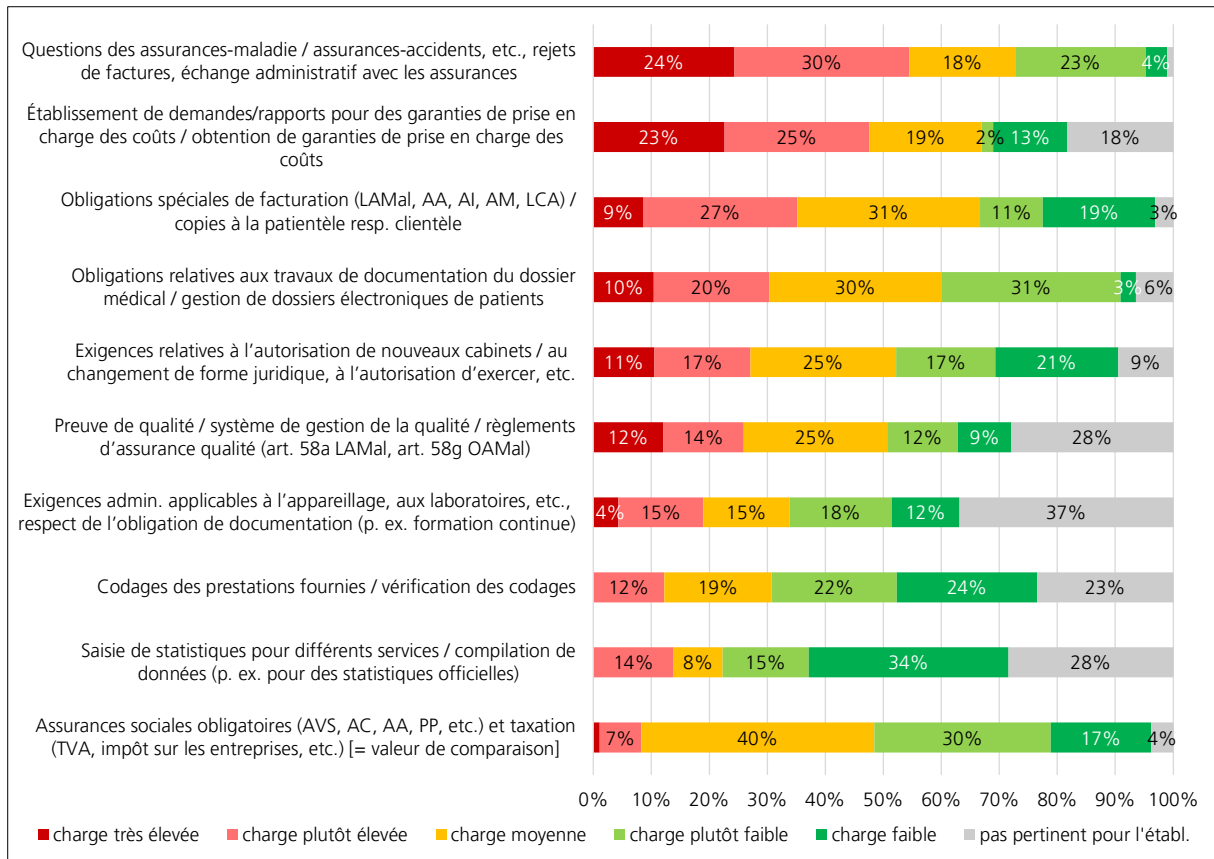
La **Figure 3** montre les évaluations selon les organisations membres dans le domaine sanitaire et social. Des figures correspondantes pour les différentes organisations membres se trouvent à l'annexe A-2.1.

⁴ Question: «À quel niveau de charge estimez-vous, pour vous ou votre établissement (y c. personnel administratif interne et externe mandaté), les tâches administratives induites par les obligations des autorités/prescriptions légales?».

⁵ C'est-à-dire, p. ex. pour le domaine sanitaire et social, que les répartitions des établissements ChiroSuisse, FMH, FSP/ASP, Phiosuisse, etc. sont versées aux calculs avec la même pondération, indépendamment du nombre d'établissements d'une organisation membre ayant participé à l'enquête.

4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

Figure 3: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements du domaine sanitaire et social



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 57– 59 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

En ce qui concerne les charges, les questions des assurances-maladie / assurances-accidents, les rejets de factures, l'échange administratif avec les assurances et le travail en lien avec l'établissement de demandes/rapports pour des garanties de prise en charge des coûts / l'obtention de garanties de prise en charge des coûts sont donc en tête. À la troisième place, on trouve les obligations spéciales de facturation (LAMal, AA, AI, AM, LCA) / copies à la patientèle resp. clientèle.

Comme l'on pouvait s'y attendre, il existe des différences entre les diverses organisations membres. Toutes les catégories indiquées ne sont pas pertinentes pour l'ensemble des établissements (p. ex. liens avec la LAMal). Ces différences sont visibles dans les figures se trouvant en annexe. Les assurances sociales obligatoires (AVS, AC, AA, PP, etc.) et la taxation (TVA, impôt sur les entreprises, etc.), recensées à titre de valeur de comparaison, constituent une certaine charge, mais la majorité des établissements juge celle-ci moyenne à faible.

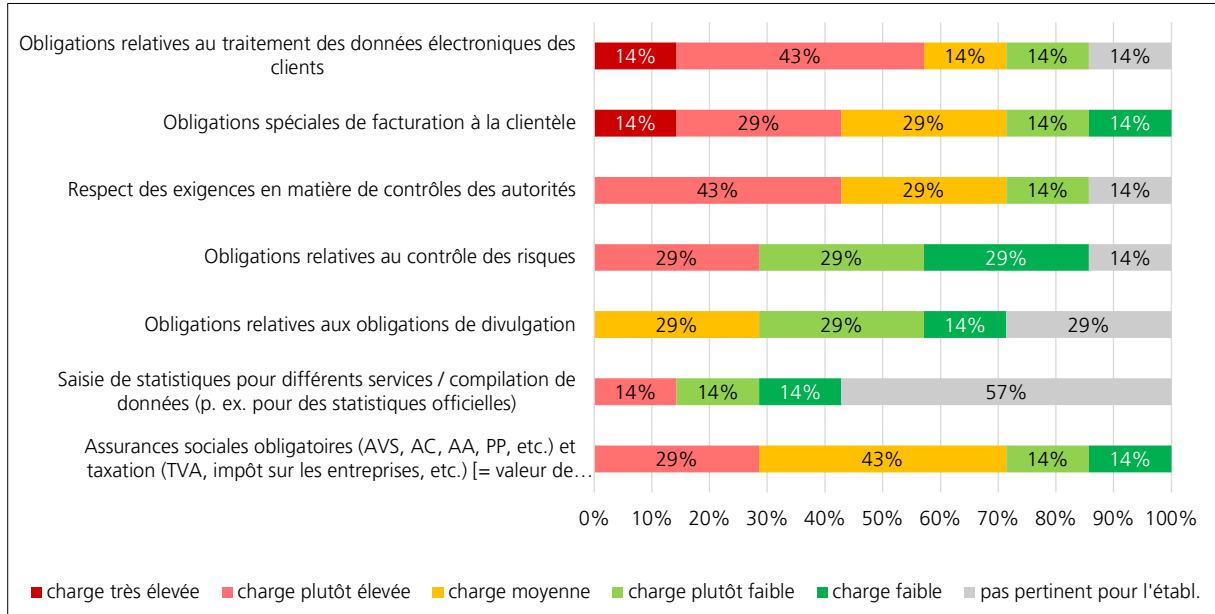
Les compléments apportés par les différents établissements interrogés au niveau des catégories de charges concernent avant tout des prestations non rémunérées telles que les contacts avec les médecins prescripteurs/APEA/AI/services sociaux, les activités de triage lorsque les limites de capacités sont atteintes et l'échange d'informations interprofessionnel. Un établissement a souligné que des catégories individuelles pouvaient représenter en partie une charge faible à moyenne, mais que si l'on additionne chacune d'entre elles, le volume est alors important et croissant.

4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

4.1.2 Etablissements du domaine juridique (FSN)

La **Figure 4** présente l'analyse des réponses par établissements participants de la FSN.

Figure 4: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 7 établissements de la FSN). Calculs BASS

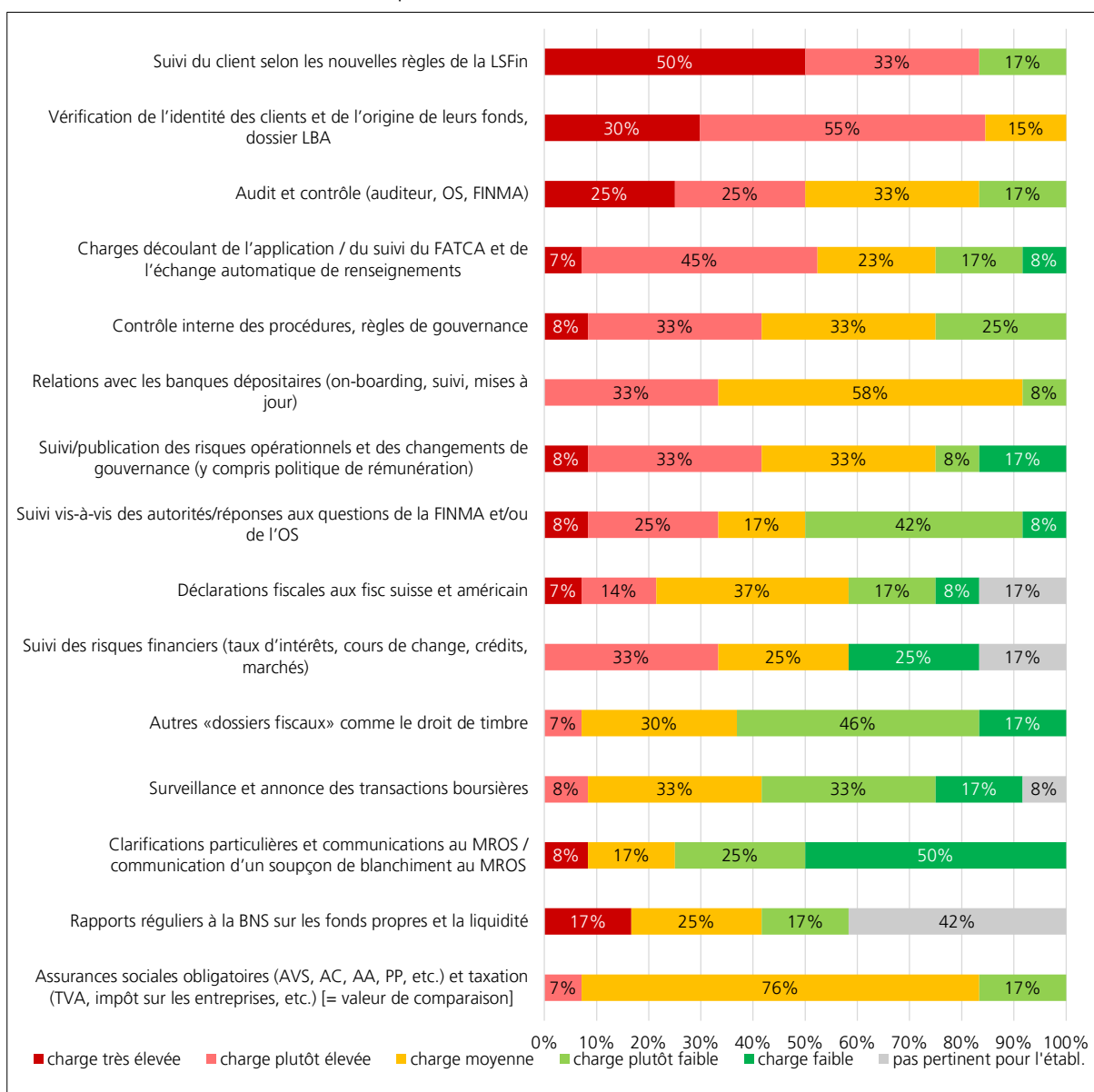
En ce qui concerne les charges spécifiques à la branche, les obligations relatives au traitement des données électroniques des clients et les obligations spéciales de facturation à la clientèle figurent donc en tête. À la troisième place, on trouve le respect des exigences en matière de contrôles des autorités. Il s'agit ici des prescriptions légales fixées par l'État ou la Confédération. Une partie des établissements interrogés a également indiqué que certaines des catégories mentionnées n'étaient pas pertinentes pour eux. Fait notable, une certaine charge provient également des assurances sociales obligatoires recensées à titre de comparaison.

4.1.3 Etablissements du domaine économique

La **Figure 5** présente l'évaluation des organisations membres dans le domaine économique de façon globale. Des figures correspondantes pour les différentes organisations membres se trouvent à l'annexe A-2.3.

4 Évaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

Figure 5: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements du domaine économique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

En ce qui concerne les charges administratives spécifiques à la branche dans le domaine économique, ce sont le suivi des clients selon les nouvelles règles de la loi sur les services financiers LSFIn et la vérification de l'identité des clients et de l'origine de leurs fonds, tout comme le dossier LBA qui demandent le plus de travail aux établissements. Les audits et les contrôles (auditeur, OS, FINMA) suivent à la troisième place.

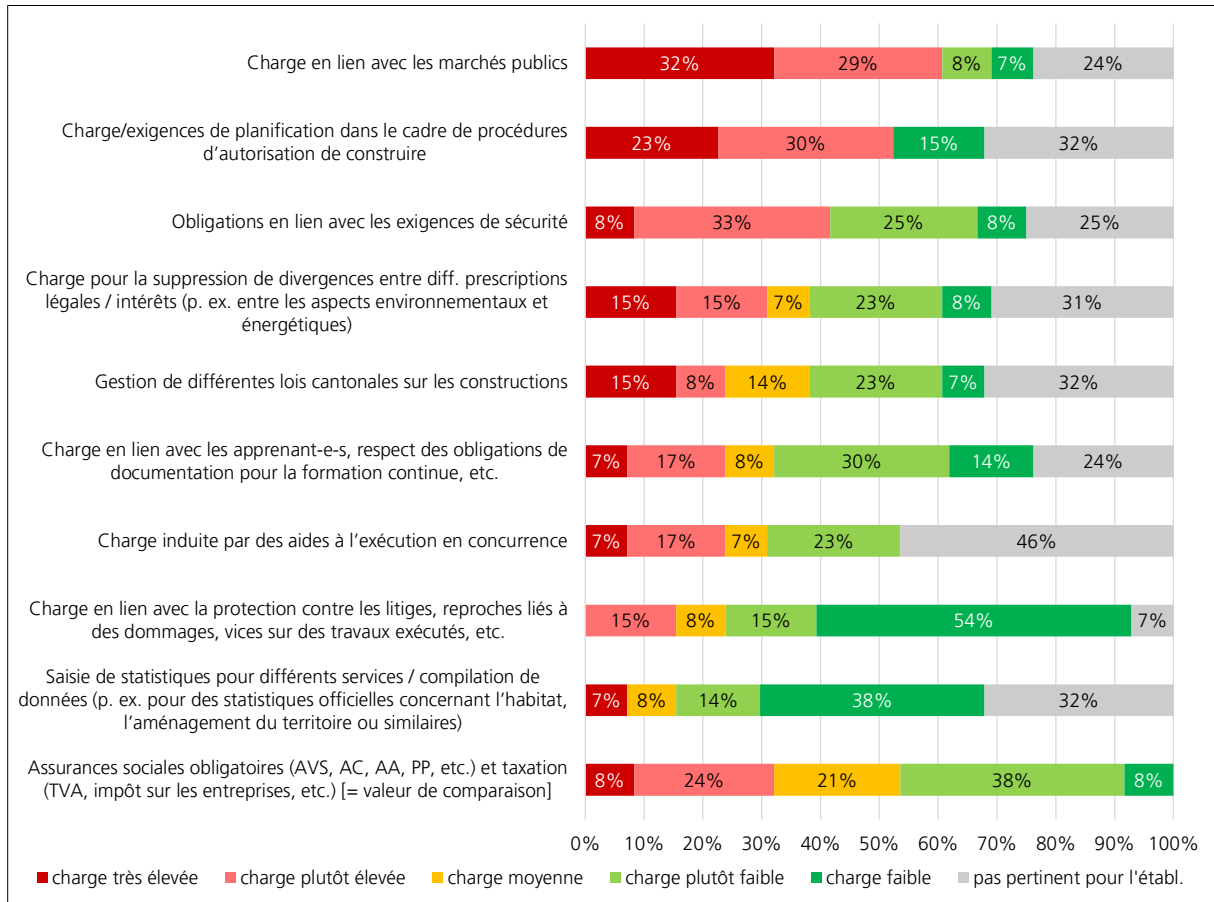
Certaines catégories n'ont pas été jugées pertinentes par des établissements de l'ASG, en particulier la catégorie «Rapports réguliers à la BNS sur les fonds propres et la liquidité», qui n'est pas applicable pour 83% des établissements interrogés dans l'ASG. À la question sur les autres catégories de charges, un établissement de l'ASG interrogé a ajouté les «préparatifs, discussions et réponses à une demande d'adhésion FINMA», qui induit une très forte charge. À titre de comparaison: une grande majorité (trois quarts) des établissements interrogés a considéré la catégorie «Assurances sociales obligatoires et taxation» comme une charge moyenne.

4 Evaluation des charges administratives d'un point de vue qualitatif

4.1.4 Etablissements du domaine technique

La **Figure 6** présente l'analyse des réponses des organisations membres du domaine technique dans leur globalité. Des figures correspondantes pour les différentes organisations membres se trouvent à l'annexe A-2.4.

Figure 6: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements du domaine technique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 12-13 établissements du domaine technique). Calculs BASS

En ce qui concerne les charges spécifiques à la branche, les charges en lien avec les marchés publics et les charges de planification/exigences de planification dans le cadre de procédures d'autorisation de construire sont en tête. Elles sont suivies, à la troisième et à la quatrième places, de la charge pour les obligations en lien avec les exigences de sécurité et pour la suppression des divergences entre différentes prescriptions légales / différents intérêts (p. ex. entre les aspects environnementaux et énergétiques).

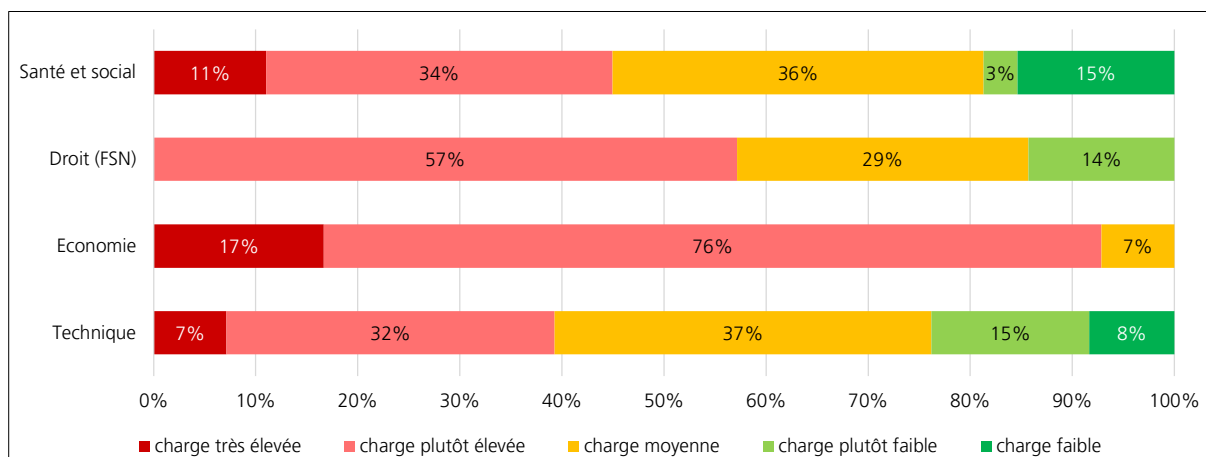
Il est à noter qu'une part importante des établissements interrogés dans le domaine technique a indiqué que certaines des catégories mentionnées n'étaient pas pertinentes pour eux, ce qui peut être imputé à la forte hétérogénéité des établissements du domaine technique (cf. figures distinctes en annexe).⁶ Cependant, les établissements interrogés n'ont pas indiqué de catégories alternatives (possibilité prévue par l'enquête). Fait notable, les assurances sociales obligatoires recensées à titre de comparaison sont également considérées comme une charge relativement élevée.

⁶ Un établissement interrogé a également indiqué que la liste correspondait plutôt mal à un cabinet d'architecture de projet et que les questions étaient difficiles à traiter car elles étaient formulées de manière trop générale pour l'établissement spécifique

4.2 Evaluation de la charge dans son ensemble⁷

La **Figure 7** présente l'évaluation qualitative de la charge administrative dans son ensemble en regroupant tous les domaines. Pour chaque domaine, les valeurs moyennes sont représentées pour les organisations membres.⁸ Des figures relatives aux différents domaines sectoriels resp. aux différentes organisations membres se trouvent à l'annexe A-2.

Figure 7: Évaluation de la charge administrative *dans son ensemble* induite par des obligations et réglementations des autorités – établissements participants dans les quatre domaines



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 92 établissements; 59 du domaine sanitaire et social, 7 du domaine juridique (Fédération suisse des notaires FSN), 13 du domaine économique et 13 du domaine technique). Calculs BASS

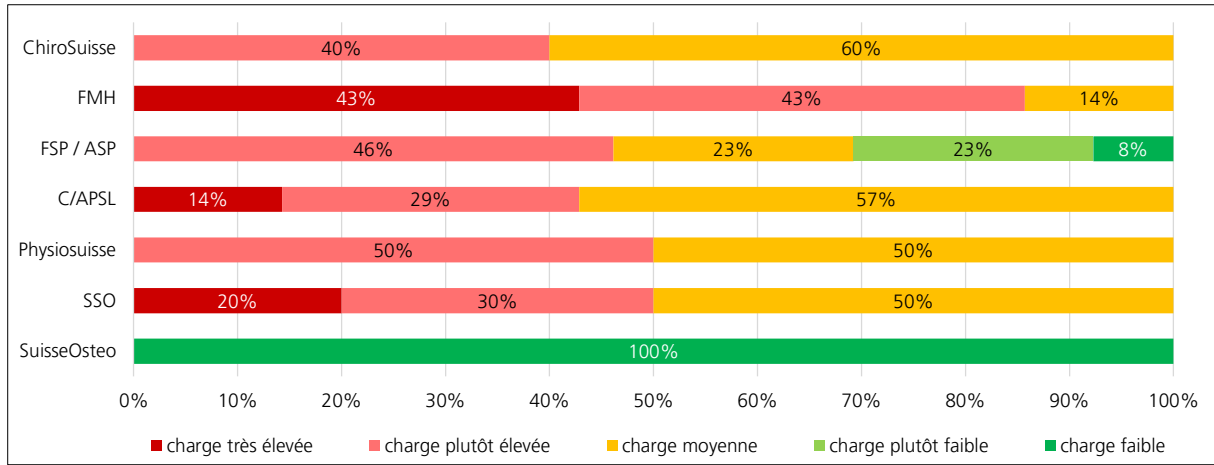
Il ressort des évaluations individuelles (cf. Annexe A-2) que les estimations des organisations membres dans le domaine sanitaire et social ou des établissements correspondants, par exemple, ne sont pas homogènes mais qu'une grande partie perçoit la charge comme plutôt élevée voire très élevée. Cette proportion est particulièrement élevée dans les établissements de la FMH. Le domaine sanitaire et social regroupant un nombre assez élevé d'organisations membres, nous présentons individuellement les différentes évaluations ci-après (cf. **Figure 8**).

⁷ Question: «À quel niveau de charge estimez-vous dans l'ensemble, pour vous ou votre établissement (y c. personnel administratif), les activités administratives induites par les obligations des autorités/prescriptions légales?»

⁸ C'est-à-dire que pour chaque domaine, une valeur moyenne a été calculée pour les établissements participants d'une organisation membre. Cela signifie par exemple pour le domaine sanitaire et social que les estimations des établissements participants de ChiroSuisse, FMH, FSP/ASP, Physiosuisse, SuisseOsteo, etc. sont versées aux calculs avec la même pondération.

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

Figure 8: Évaluation de la charge administrative *dans son ensemble* induite par les obligations et réglementations des autorités – établissements participants dans le domaine sanitaire et social par organisation membre



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 59 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

Dans les établissements du domaine juridique également (offices notariaux), les avis ne sont pas homogènes. La majorité (57%) estime que la charge administrative est «plutôt élevée» – mais pas «très élevée». Dans le domaine économique, la charge administrative est considérée comme plutôt élevée par une grande majorité (76%) des établissements interrogés des deux organisations. Mais pour les établissements de l’ASG interrogée, elle est évaluée à un niveau supérieur à la moyenne, ce qui pourrait découler de la différence de taille importante entre les établissements des deux organisations. De plus, on peut relever une certaine hétérogénéité des avis des établissements du domaine technique. Les estimations des deux échantillons sont ici largement diversifiées, faisant état d’une charge plutôt élevée à faible.

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

Dans une seconde partie, les établissements ont été interrogés sur le temps consacré (travail estimé en heures par mois) à l’exécution des activités administratives. Il renvoie ici au temps nécessaire pour des activités administratives induites par des obligations des autorités/prescriptions légales/réglementations imposées par l’État et des instances similaires, et non pas au temps requis pour l’administration interne (overhead, planification des délais/du travail, collecte interne de données/processus, réunions de coordination, échange avec d’autres établissements, travaux pour l’union professionnelle ou similaires).⁹

Cette enquête sur le temps consacré repose une fois encore sur les catégories établies préalablement avec les membres des associations et déjà employées au chapitre 3.¹⁰

⁹ Il ne s’agit donc pas d’une «étude sur l’utilisation du temps» qui examine les activités productives (facturables) et non productives (non facturables) d’un établissement et le temps consacré correspondant (notamment dans le cadre de questions tarifaires ou similaires). Même s’il existe certains points communs, il s’agirait ici d’une autre problématique qui exigerait alors un autre instrument de recensement resp. une autre procédure empirique. La part globale overhead / administrative d’un établissement devrait généralement être supérieure au volume administratif induit uniquement par des obligations (excessives) des autorités – c’est-à-dire celui recensé dans la présente étude.

¹⁰ Question: «Combien d’heures par mois vous ou votre établissement (y c. le personnel administratif) consacrez-vous actuellement en moyenne aux catégories suivantes de tâches/charges administratives?» (charge estimée en heures par mois pour un-e «spécialiste», du «personnel assistant / administratif», une «structure administrative externe (fiduciaire, conseillère/conseiller en assurance ou similaire)»).

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

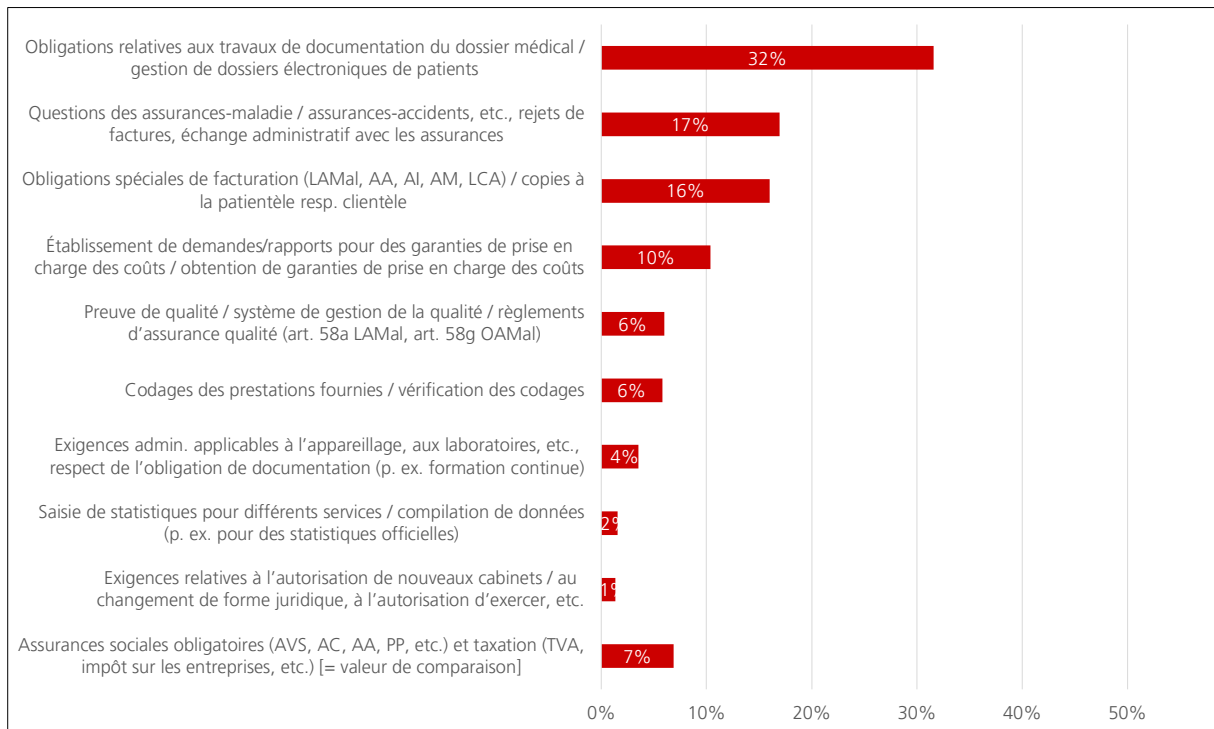
5.1 Répartition du temps consacré selon les catégories d'activité spécifiques à la branche

Pour chaque domaine, les valeurs moyennes des répartitions des organisations membres sont représentées, avec un classement approximatif des temps indiqués. La charge induite par les assurances sociales obligatoires (barre inférieure) sert ici de valeur de comparaison.

5.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

La **Figure 9** présente la répartition des heures consacrées aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales pour les établissements du domaine sanitaire et social.

Figure 9: Répartition des heures consacrées en moyenne chaque mois aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales – établissements du domaine sanitaire et social



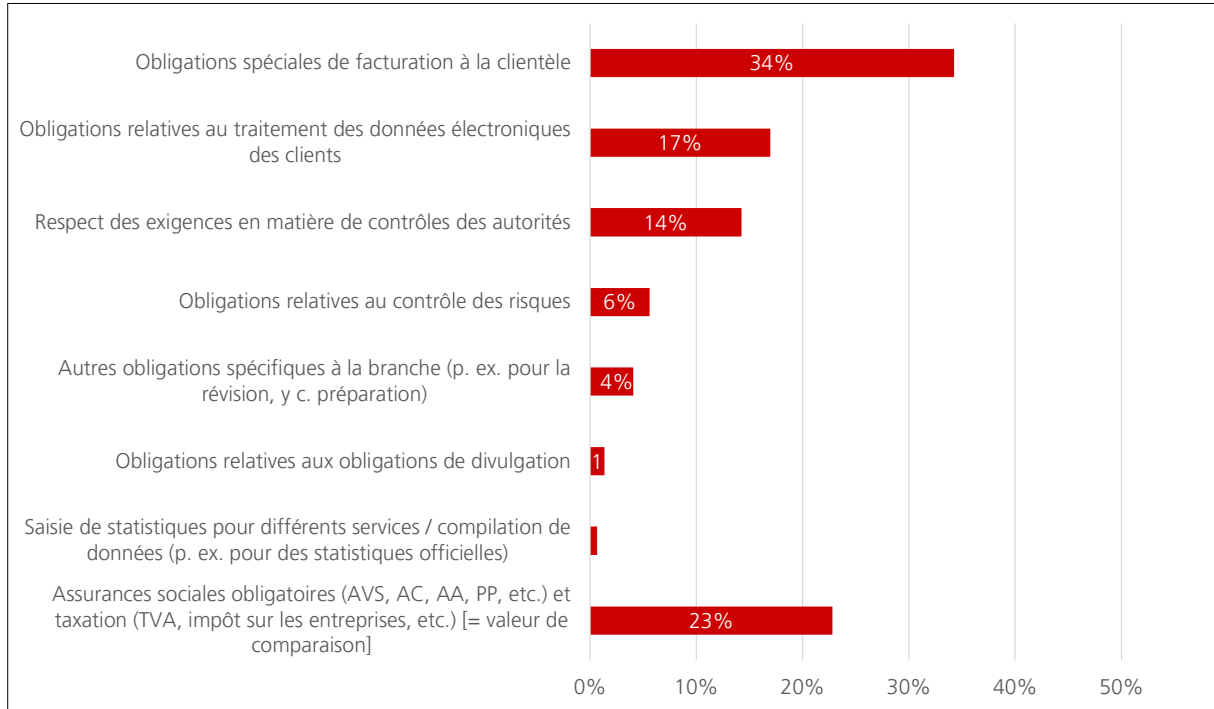
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 54 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

5.1.2 Etablissements du domaine juridique

La **Figure 10** présente la répartition des heures consacrées aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales.

Figure 10: Répartition des heures consacrées en moyenne chaque mois aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 5 établissements de la FSN). Calculs BASS

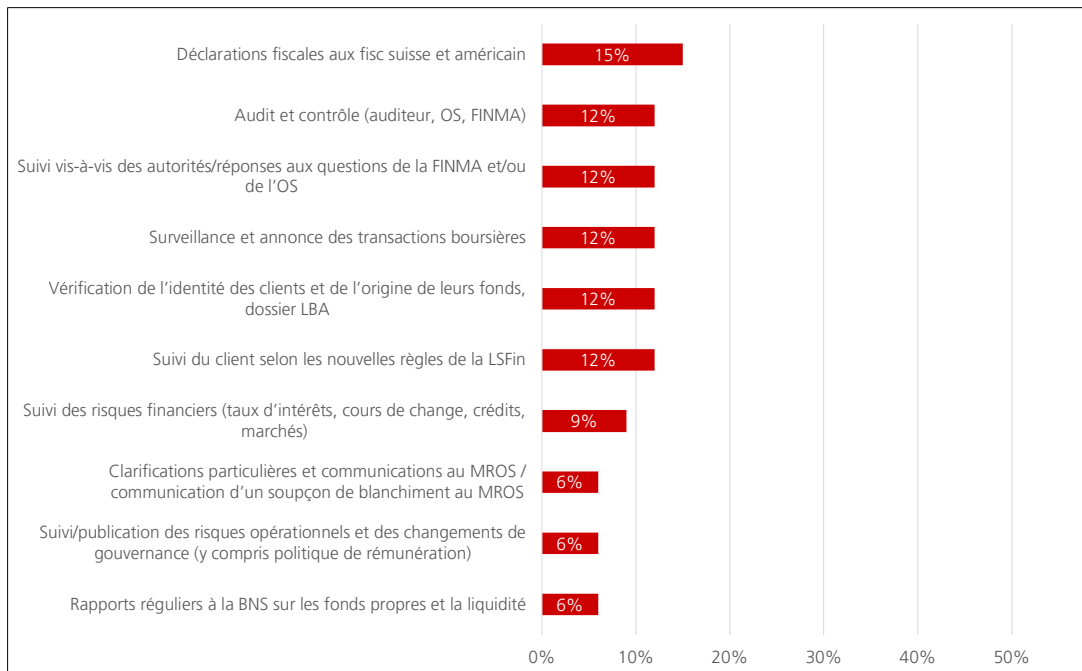
5.1.3 Etablissements du domaine économique

La **Figure 11** ci-après présente la répartition des heures consacrées aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales pour les établissements de l'ABPS et de l'ASG.

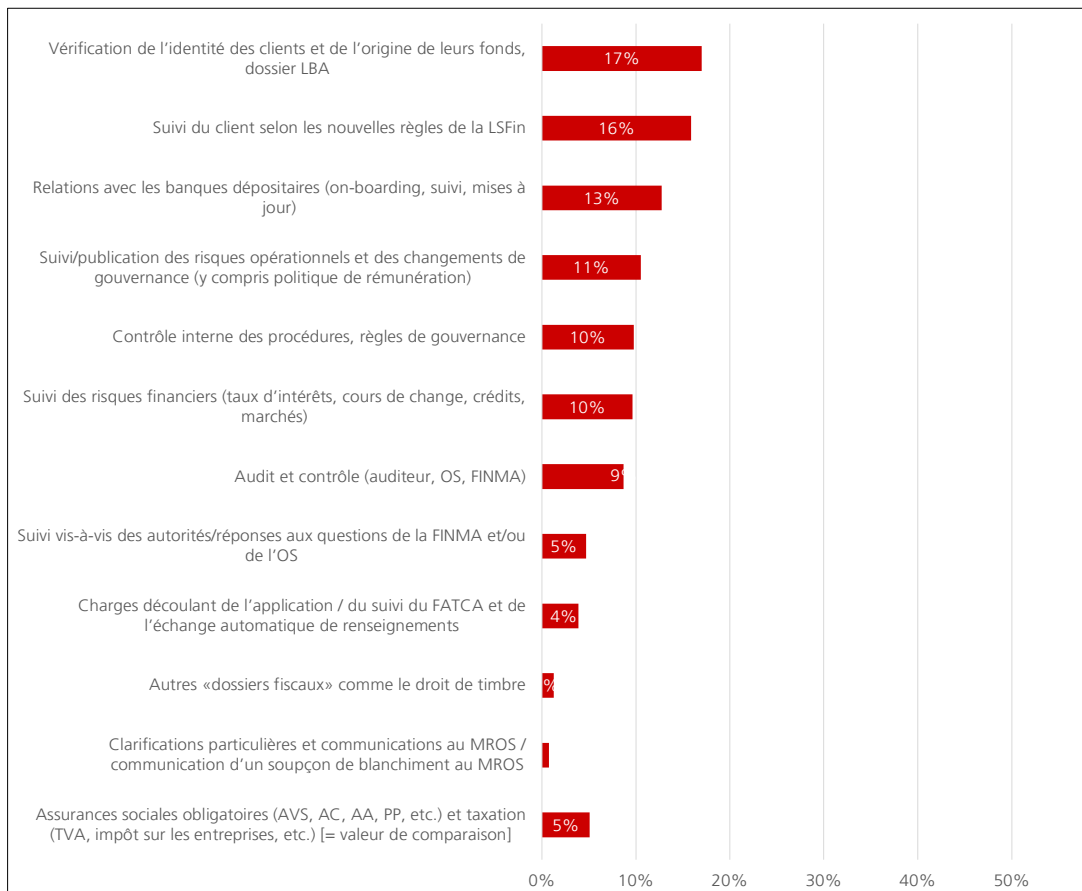
5 Ampleur quantitative de la charge administrative

Figure 11: Répartition des heures consacrées en moyenne chaque mois aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales – établissements du domaine économique

ABPS



ASG



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine économique: ABPS: n= 7, ASG n= 6). Calculs BASS

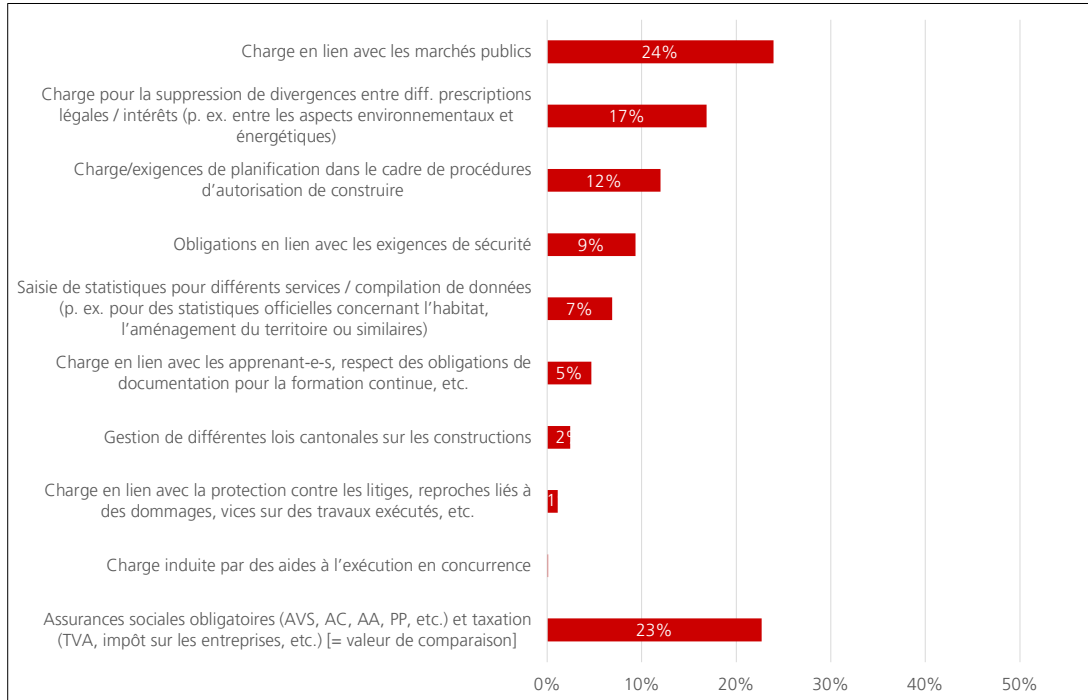
5 Ampleur quantitative de la charge administrative

5.1.4 Etablissements du domaine technique

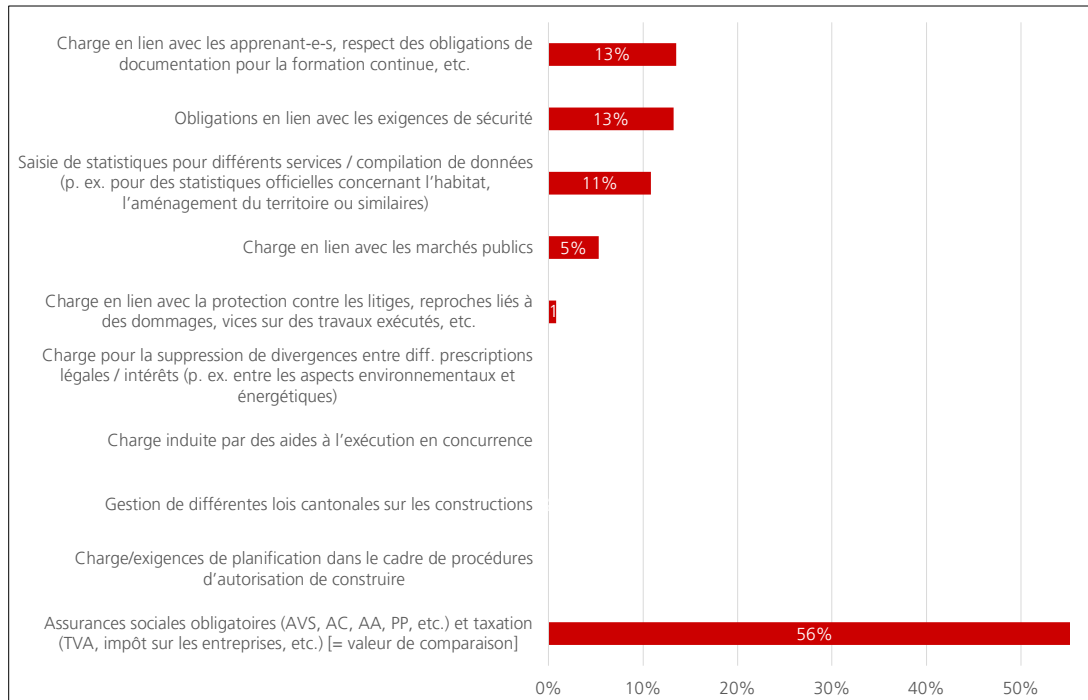
La **Figure 12** présente la répartition des heures consacrées aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales pour les établissements de la SIA et de l'UTS.

Figure 12: Répartition des heures consacrées en moyenne chaque mois aux différentes catégories d'obligations administratives/de prescriptions légales – établissements du domaine technique

SIA



UTS



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine technique: SIA: n=7, UTS n=5). Calculs BASS

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

5.2 Estimation du temps total

Le **Tableau 5** présente, pour chaque domaine, le temps de travail moyen consacré à des activités administratives induites par des obligations et réglementations des autorités, en pourcentage du volume de travail des établissements et rapporté aux heures par semaine. Les valeurs déterminées sont d'une part indiquées en incluant les tâches administratives nécessaires pour les assurances sociales obligatoires et la taxation et, d'autre part, en déduisant celles-ci, ce qui permet d'obtenir séparément les activités administratives *spécifiques à la branche*.

Tableau 5: Nombre d'heures consacrées aux activités administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements participants dans les quatre domaines

Domaine	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heu.	Part	Heu.	Part	Heu.	
Santé et social	43,7	15,9%	6,9	14,8%	6,5	49
Droit (FSN)	41,5	4,8%	2,0	3,7%	1,5	5
Economie	41,2	*10,4%	*4,3	9,7%	4,0	13
Technique	41,5	5,0%	2,1	3,0%	1,3	12

Remarque: moy. = moyenne. La question portait sur le temps de travail global mensuel de l'établissement = le nombre d'équivalents plein temps x le temps de travail hebdomadaire normal par mois; les heures par semaine calculées en rapport avec le temps de travail hebdomadaire normal indiqué; *le recensement concerne ici uniquement les gestionnaires de fortune

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023. Calculs BASS

Les établissements du domaine sanitaire consacrent ainsi près de 16% de leur temps de travail à des tâches administratives pour les autorités. Avec le temps de travail hebdomadaire normal moyen observé de 43,7 heures, il s'agit de tout juste 7 heures, ou près d'une journée de travail entière. Si l'on soustrait alors le temps consacré aux assurances sociales obligatoires et à la taxation, il reste encore près de 6,5 heures d'activités administratives spécifiques à la branche liées aux obligations des autorités. Dans le domaine économique, environ 10% du temps de travail sont consacrés à des activités spécifiques à la branche. Avec un temps de travail hebdomadaire normal moyen de 41,2 heures, il s'agit ainsi de 4 heures par semaine, soit près d'une demi-journée, que les établissements consacrent aux charges administratives spécifiques à la branche.

Avec 1,5 heure par semaine, les domaines juridique (notaires) et technique semblent être un peu moins concernés par les charges spécifiques à la branche. Dans le domaine technique, la charge liée aux assurances sociales obligatoires et à la taxation est en revanche assez élevée.

Les résultats détaillés des différents domaines sont présentés aux chapitres suivants.

5.2.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

Lorsque l'on met en regard les sommes des heures mensuelles administratives totales communiquées par les établissements et leur temps de travail global correspondant resp. le volume global de postes des établissements¹¹, on obtient une part de tâches administratives liée aux obligations / réglementations des

¹¹ Pour l'estimation grossière du pourcentage, on se base d'une part sur le volume global de postes (EPT) indiqué par les établissements et sur le temps de travail hebdomadaire normal pour un EPT multiplié par 4, et d'autre part sur la somme des heures mensuelles communiquées concernant les catégories demandées (y c. le personnel administratif). Pour la consolidation de la somme calculée à partir des catégories, les établissements ont également été interrogés directement quant à la charge globale mensuelle estimée pour l'établissement pour les seules activités administratives induites par des obligations des autorités/prescriptions légales. Un établissement pouvait donc faire une indication sommaire s'il ne lui était pas possible de fournir des indications détaillées sur les différentes catégories.

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

autorités dans le domaine sanitaire et social de près de 16% du temps de travail global (cf. **Tableau 6**), et près de 15% sans les assurances sociales obligatoires ni la taxation.

Tableau 6: Nombre d'heures consacrées aux activités administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements du domaine sanitaire et social

	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heures	Part	Heures	Part	Heures	
ChiroSuisse	42,8	14,6%	6,2	13,6%	5,8	4
FMH	52,9	19,3%	10,2	18,4%	9,8	6
FSP / ASP	43,8	14,7%	6,4	13,7%	6,0	12
C/APSL	41,2	22,4%	9,2	20,6%	8,5	7
Physiosuisse	42,0	19,8%	8,3	18,2%	7,6	16
SSO	42,0	13,8%	5,8	12,5%	5,3	8
SuisseOsteo	41,0	6,7%	2,8	4,9%	2,0	1
Moy, Santé et social	43,7	15,9%	6,9	14,8%	6,5	54

Remarques: moy. = moyenne (n valables)

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 49 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

La fourchette moyenne par organisation membre s'échelonne de 5 à 39%. Des pourcentages relativement élevés s'observent notamment pour les établissements de la FMH, pour lesquels la charge administrative spécifique à la branche se monte à près de 10 heures par semaine. Il convient de noter que le temps de travail hebdomadaire moyen indiqué est ici de 53 heures, tandis qu'il est généralement de 42 heures dans les établissements des autres organisations membres. D'autres associations et leurs établissements, tels que Physiosuisse ou la C/APSL, présentent également des valeurs moyennes de plus de 7,5 heures par semaine. SuisseOsteo, avec 2 heures par semaine, est relativement moins concernée.

5.2.2 Etablissements du domaine juridique

Pour les établissements de la FSN, la part dédiée aux tâches administratives liées aux obligations/ réglementations des autorités est de quelque 5% du temps de travail global (2 heures par semaine). La fourchette s'étend de 2 à 8% (cf. **Tableau 7**). Sans les assurances sociales obligatoires et la taxation, la moyenne se situe à 3,7%, soit 1,5 heure par semaine, pour les charges spécifiques à la branche.

Tableau 7: Nombre d'heures consacrées aux activités administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements de la FSN

	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heures	Part	Heures	Part	Heures	
Droit (FSN)	41,5	4,8%	2,0	3,7%	1,5	5

Remarques: moy. = moyenne (n valables)

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 5 établissements FSN). Calculs BASS

Conformément à la discussion de groupe menée à des fins de validation, la fourchette de 2 à 8% pourrait être imputable aux différences cantonales resp. aux prescriptions cantonales variées.

5.2.3 Etablissements du domaine économique

Le domaine économique fait état d'une part de tâches administratives liées aux obligations des autorités / prescriptions légales de 10,4% du temps de travail global (4,3 heures par semaine) (cf. **Tableau 8**). Sans

5 Ampleur quantitative de la charge administrative

les assurances sociales obligatoires ni la taxation, on obtient une moyenne de 9,7%, soit 4 heures par semaine consacrées à des charges spécifiques à la branche.

Tableau 8: Nombre d'heures consacrées aux activités administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements du domaine économique

	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heures	Part	Heures	Part	Heures	
ABPS	41,1	n,a	n,a	9,6%	3,9	7
ASG	41,3	10,4%	4,3	9,8%	4,0	6
Moy. Economie	41,2	*10,4%	*4,3	9,7%	4,0	13

Remarques: moy. = moyenne (n valables), n.a. non disponible; * le recensement concerne ici uniquement les gestionnaires de fortune

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

En dépit des fortes disparités en termes de taille, les deux organisations du domaine économique présentent des pourcentages similaires quant au temps consacré aux charges administratives, avec un pourcentage légèrement supérieur chez les gestionnaires de fortune. Pour les banques privées, aucune indication n'a été faite concernant les assurances sociales obligatoires ou la taxation.

5.2.4 Etablissements du domaine technique

Lorsque l'on met en regard les sommes des heures mensuelles administratives totales indiquées par les établissements et leur temps de travail global correspondant resp. le volume de global de postes des établissements, on obtient une part de tâches administratives liées aux obligations / réglementations des autorités dans le domaine technique de près de 5% du temps de travail global (2,1 heures; cf. **Tableau 9**). Sans les assurances sociales obligatoires ni la taxation, la moyenne est de 3%, soit 1,3 heure par semaine consacrée à des charges spécifiques à la branche. À la SIA, la moyenne, de 4,2%, est légèrement plus élevée que celle de l'UTS (2,0%).

Tableau 9: Nombre d'heures consacrées aux activités administratives au regard du temps de travail global de l'établissement – établissements du domaine technique

	Temps de travail hebdo. (moy.)	Admin y.c. ass. soc. oblig. / taxation		Admin. hors ass. soc. oblig. / taxation		n
	Heures	Part	Heures	Part	Heures	
SIA	42,1	5,5%	2,3	4,2%	1,8	7
UTS	40,9	4,6%	1,9	2,0%	0,8	5
Moy. Technique	41,5	5,0%	2,1	3,0%	1,3	12

Remarques: moy. =moyenne (n valables)

Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 12 établissements du domaine technique). Calculs BASS

La fourchette en termes de charges administratives s'échelonne de 1 à 15% dans les établissements. Le chiffre de 1% semble ici peu plausible, car chaque établissement est fondamentalement soumis à des tâches administratives liées aux assurances sociales obligatoires et à la taxation, ce qui exige d'y consacrer un certain temps.¹²

¹² Il est possible que cette charge administrative soit très faible après répartition sur un mois moyen ou que certains établissements aient peu conscience de ce travail.

6 Evolution des charges administratives au cours des dernières années et perspectives

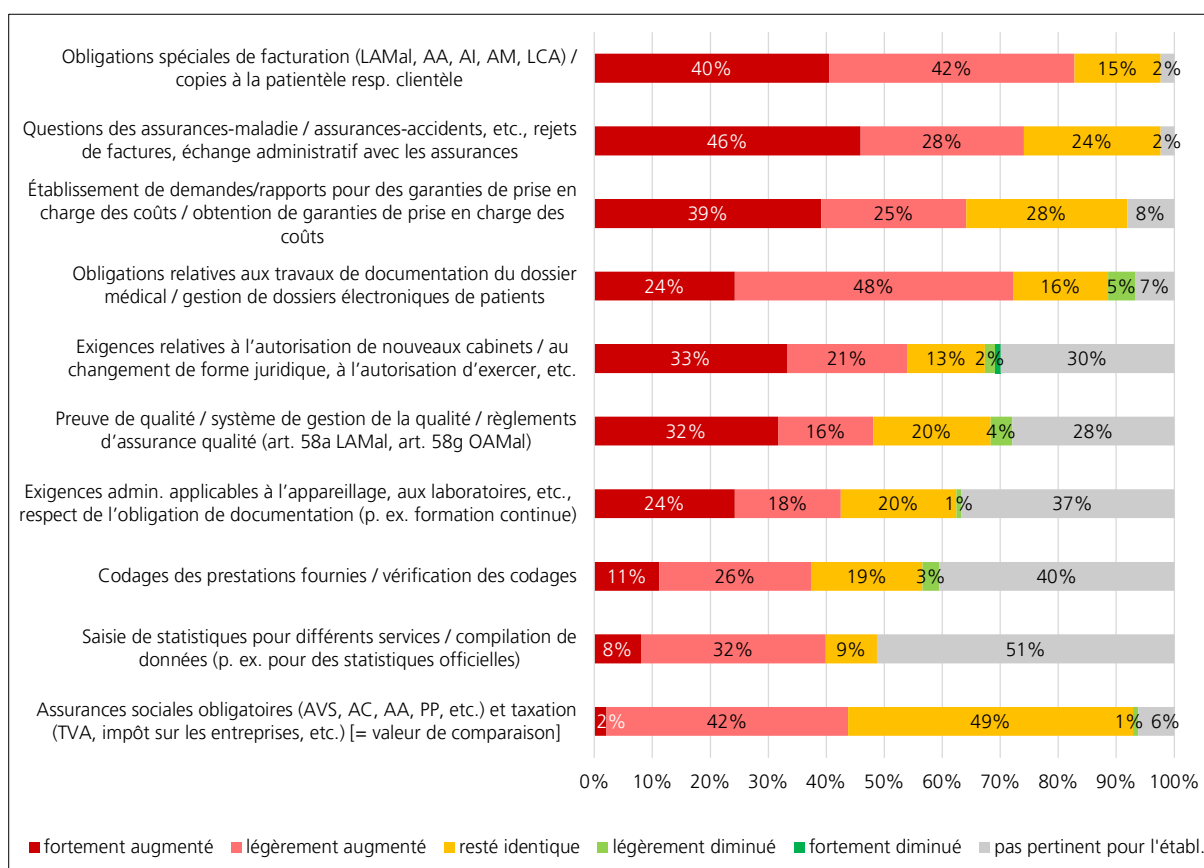
Dans une troisième partie, les établissements ont été interrogés au sujet de l'évolution de l'ampleur des activités/charges administratives au cours de ces dernières années¹³ et de leurs prévisions pour l'avenir¹⁴. Une nouvelle fois, les catégories déjà évoquées ont été prises pour base. Pour chaque domaine, les valeurs moyennes des répartitions des organisations membres sont présentées, avec un classement approximatif des catégories de charges. La charge induite par les assurances sociales obligatoires (= barre inférieure) sert ici de valeur de comparaison.

6.1 Evolutions perçues selon les catégories d'activité spécifiques à la branche

6.1.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

La **Figure 13** présente l'évaluation des organisations membres dans le domaine sanitaire de façon globale.

Figure 13: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans les catégories mentionnées – établissements du domaine sanitaire et social



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 54–56 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

¹³ Question: «Rétrospectivement, dans quelle mesure le travail/temps requis pour les obligations/charges administratives a-t-il évolué dans les catégories indiquées au cours de ces dernières années?».

¹⁴ Question: «Selon vous, comment va évoluer le travail/temps requis pour les obligations/charges administratives pour votre établissement dans les prochaines années? Pour quelles raisons?».

6 Evolution des charges administratives au cours des dernières années et perspectives

Perspectives

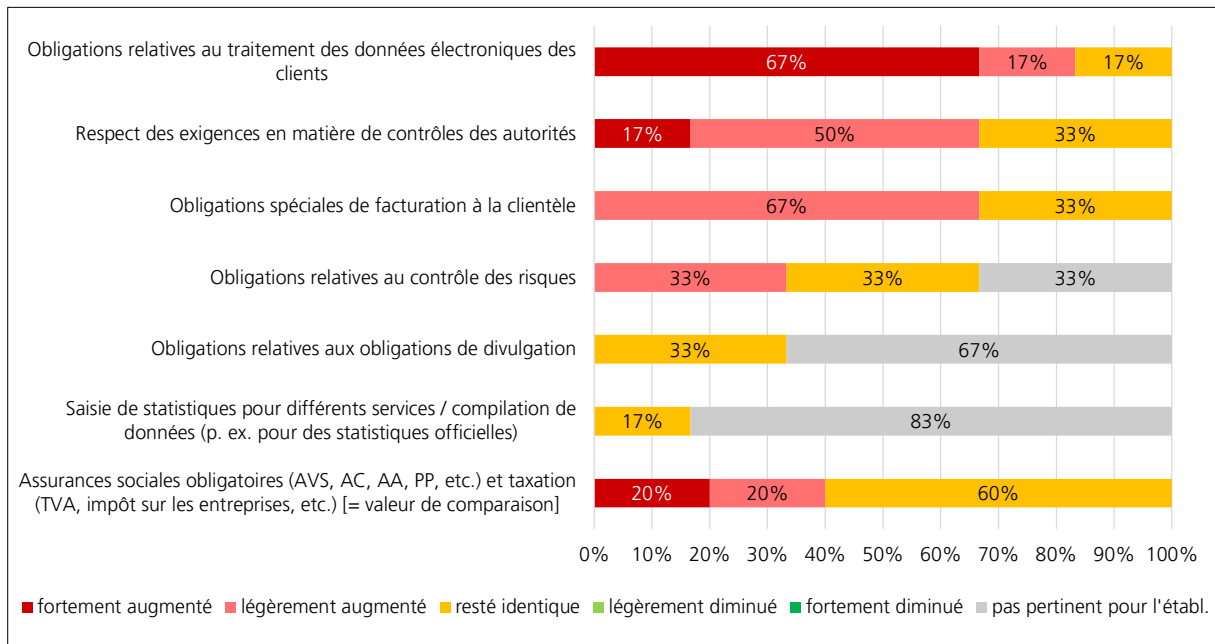
Dans le cadre d’une question ouverte, les établissements ont été interrogés sur la façon dont ils envisageaient l’évolution future. La quasi-totalité des établissements (n= 44) prévoit une nouvelle augmentation de la charge administrative, invoquant notamment, à titre général, la complexité croissante du système de santé et la tendance à une réglementation toujours plus forte. Par ailleurs, les raisons spécifiques invoquées pour cette charge supplémentaire attendue ou déjà observée sont les suivantes:

- le nouvel article sur la qualité dans la loi sur l’assurance-maladie (art. 58 ss. LAMal), associé à des exigences croissantes en termes de preuves de qualité et de gestion de celle-ci; en fonction du groupe professionnel resp. de la convention de qualité, également la participation à des cercles de qualité et d’autres obligations en lien avec la nouvelle ordonnance sur les dispositifs médicaux,
- l’augmentation des mécanismes de contrôle de la part des caisses-maladie en raison de la pression exercée sur les coûts dans le système de santé (surcroît de travail pour des demandes de précisions / prises en charge des coûts refusées par les assurances-maladie), en particulier dans les professions thérapeutiques. Dans le domaine de la psychothérapie, l’introduction du modèle de la prescription demandera davantage de travail (plus de coordination avec le corps médical; réglementations pour les thérapies de plus de 30 séances),
- l’introduction du dossier électronique du patient; la tendance (liée à la numérisation) à saisir plus de données ou des données plus détaillées.

6.1.2 Etablissements du domaine juridique (FSN)

La **Figure 14** présente l’évaluation des établissements de la FSN.

Figure 14: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans les catégories mentionnées – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 5-6 établissements du domaine juridique). Calculs BASS

Perspectives

Une partie des établissements (n= 5) considère que la charge administrative aura plutôt tendance à augmenter. Les raisons invoquées ici sont avant tout l’augmentation des nouvelles obligations imposées par

6 Evolution des charges administratives au cours des dernières années et perspectives

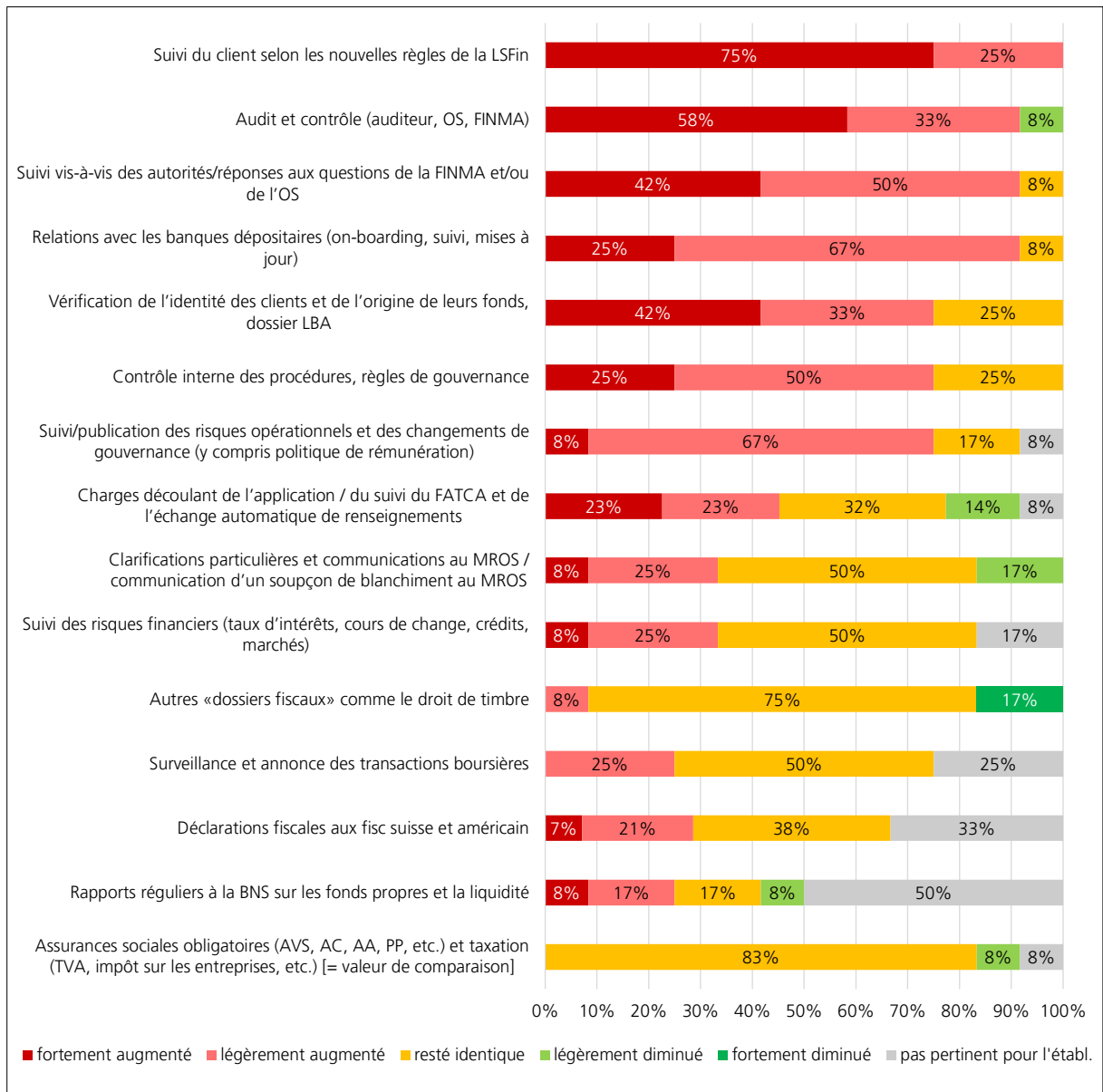
les offices et la Direction de la justice resp. les tâches de contrôle des établissements au profit de l'État (p. ex. pour la mise en œuvre dans la loi sur le blanchiment d'argent) et l'introduction de la nouvelle loi sur la protection des données.

Un établissement interrogé formule l'hypothèse selon laquelle, dans le cadre de l'avancée de la numérisation, la charge administrative induite par les décisions administratives (contrôles) augmentera, mais que, pour autant que la numérisation offre la sécurité nécessaire, la charge diminuera pour être au final inférieure à celle d'aujourd'hui.

6.1.3 Etablissements du domaine économique

La **Figure 15** présente l'évaluation des organisations membres dans le domaine économique de façon globale.

Figure 15: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans les catégories mentionnées – établissements du domaine économique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

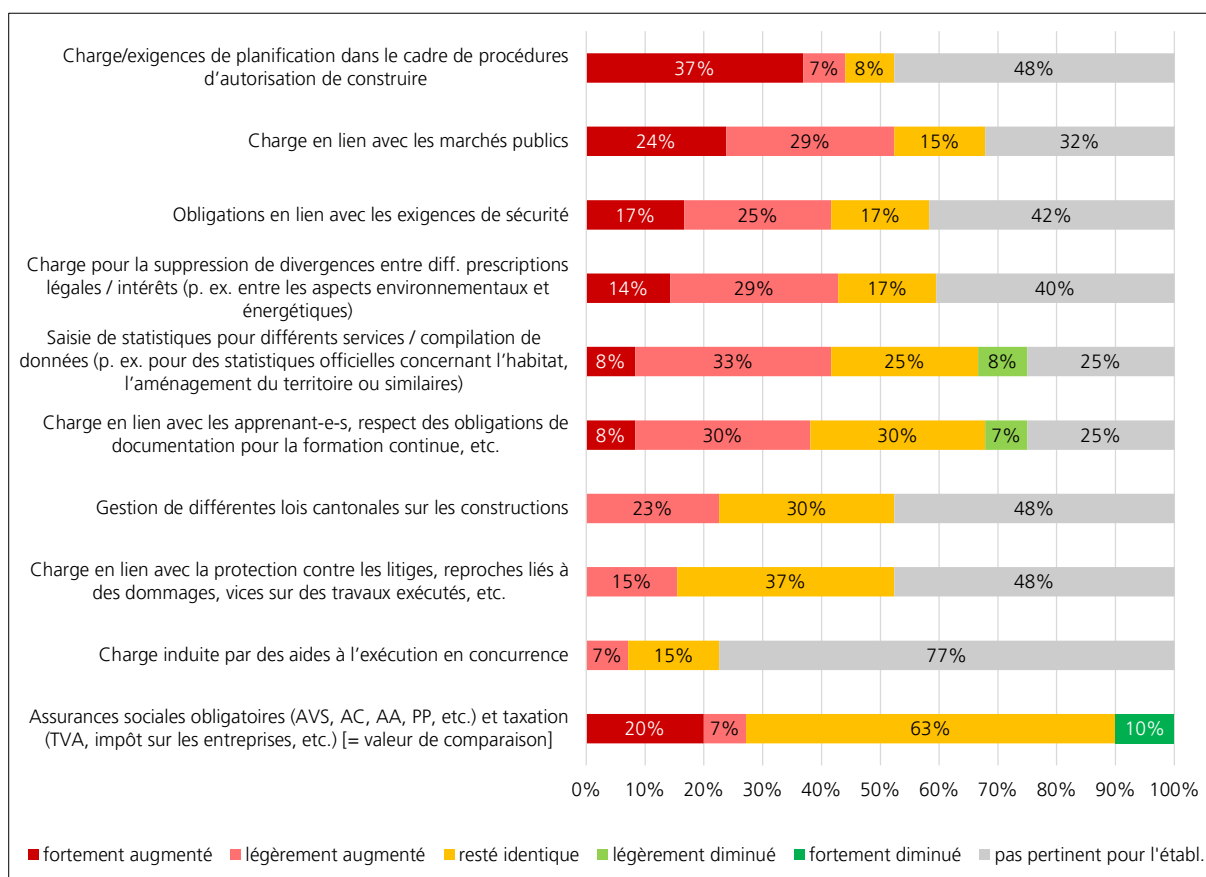
Perspectives

La grande majorité des établissements interrogés (n= 11) dans le domaine économique est d'avis que les charges administratives auront tendance à augmenter encore, car de nouvelles réglementations ou obligations sont d'ores et déjà connues ou attendues à l'échelle nationale et internationale. Ont ici spécifiquement été cités les critères ESG (environnement, social, gouvernance) ainsi que la loi sur la protection des données LPD. Le contexte international et les récentes crises sont également évoqués parmi les facteurs possibles d'une future augmentation des charges administratives. Une personne considère cependant que la numérisation, l'optimisation et l'amélioration des processus pourraient venir atténuer légèrement cette hausse.

6.1.4 Etablissements du domaine technique

La **Figure 16** présente l'évaluation des organisations membres dans le domaine technique de façon globale.

Figure 16: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans les catégories mentionnées – établissements du domaine technique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 8-9 établissements du domaine technique). Calculs BASS

Perspectives

La majorité des établissements (n= 8) considère que la charge administrative aura encore tendance à augmenter. Les raisons invoquées sont avant tout la complexité croissante du processus de construction et des exigences, notamment en lien avec la problématique de l'énergie et de la densification de l'habitat ainsi qu'avec des questions environnementales. Ainsi par exemple, selon les réponses, une demande d'autorisation de construire nécessitera la coordination d'encore plus de personnes/services et les aspects

6 Evolution des charges administratives au cours des dernières années et perspectives

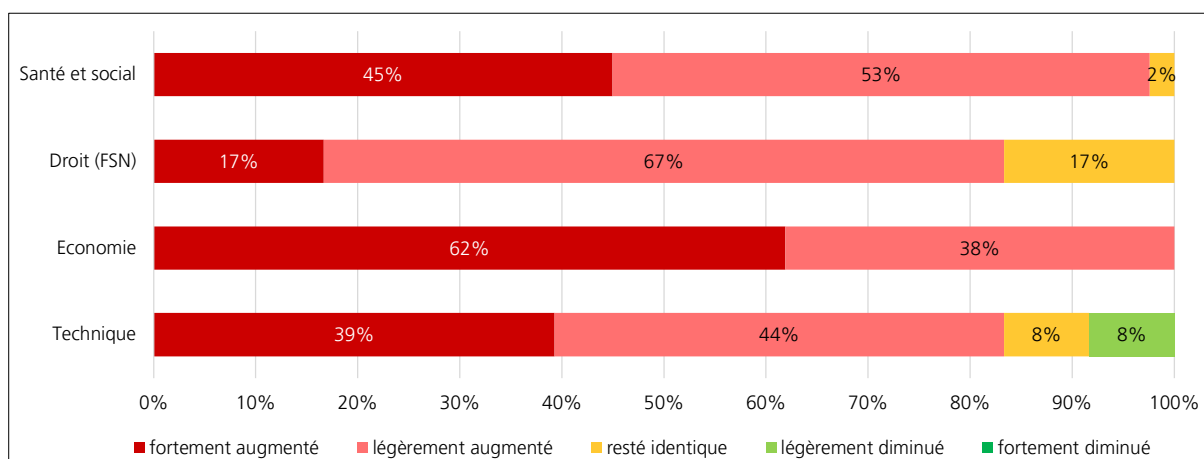
administratifs à prendre en compte ne cessent de se complexifier. Par ailleurs, les établissements indiquent que les instances communales et cantonales ne sont pas toujours bien coordonnées, ce qui retarde le processus d'attribution de l'autorisation de construire.

Deux établissements interrogés sont d'avis que la charge administrative aura plutôt tendance à diminuer à l'avenir. Selon eux, les tâches administratives vont bien augmenter, mais cette hausse pourra être compensée par la numérisation croissante (transformation numérique). Une autre raison invoquée est le recul prévu du personnel qualifié, qui conduira forcément à une baisse.

6.2 Evolutions perçues de la charge au cours des prochaines années

La **Figure 17** présente l'appréciation qualitative des évolutions de la charge administrative dans son ensemble en regroupant tous les domaines¹⁵. Pour chaque domaine, les valeurs moyennes des organisations membres sont représentées.¹⁶ Des figures correspondantes concernant les différents domaines sectoriels resp. organisations membres figurent à l'annexe A-2.

Figure 17: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans l'ensemble – établissements participants dans les quatre domaines



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 88 établissements; 56 établissements du domaine sanitaire et social, 6 établissements de la FSN, 13 établissements du domaine économique, 13 établissements du domaine technique). Calculs BASS

Les évaluations individuelles (cf. annexe A-2) montrent que les estimations des organisations membres dans le domaine sanitaire et social resp. des établissements correspondants prévoient clairement une augmentation générale, même si une part importante des établissements de certaines organisations membres jugent qu'il s'agit d'une augmentation «légère». Dans les établissements de la FSN également (domaine juridique), les avis concernant une augmentation générale sont clairs. La majorité (67%) considère qu'il s'agira d'une petite augmentation. Dans le domaine économique, tous les établissements interrogés sont d'avis que la charge administrative spécifique à la branche a augmenté au cours de ces dernières années et 62% font même état d'une forte augmentation. Au plan national et international, ce domaine est régulièrement confronté à de nouvelles réglementations, qui induisent de nouvelles charges. Le principal changement à l'échelle suisse est survenu l'année dernière avec l'entrée en vigueur de la nouvelle LSFIn.

¹⁵ Question: «D'après votre expérience, dans quelle mesure le travail/temps requis pour les obligations/charges administratives a-t-il évolué dans l'ensemble pour vous ou votre établissement au cours de ces dernières années?».

¹⁶ C'est-à-dire que pour chaque domaine, une valeur moyenne a été calculée pour les établissements participants d'une organisation membre. Cela signifie, par exemple pour le domaine sanitaire et social, que les estimations des établissements participants de ChiroSuisse, FMH, FSP/ASP, Physiosuisse, SuisseOsteo, etc. sont versées aux calculs avec la même pondération.

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

De même, les établissements du domaine technique parlent clairement d'une augmentation générale. À la SIA, une part assez importante (71%) considère qu'il s'agira d'une légère augmentation.

Dans tous les domaines, les établissements interrogés font ainsi apparaître une nette tendance à l'augmentation des charges administratives spécifiques à la branche liées aux obligations des autorités.

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

Dans une partie finale, les établissements interrogés ont été priés de fixer des priorités en fonction de l'urgence des catégories du point de vue de la réduction des charges administratives.¹⁷ Le graphique indique à quelle fréquence une catégorie est considérée comme prioritaire et a été classée à la place respective.

7.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

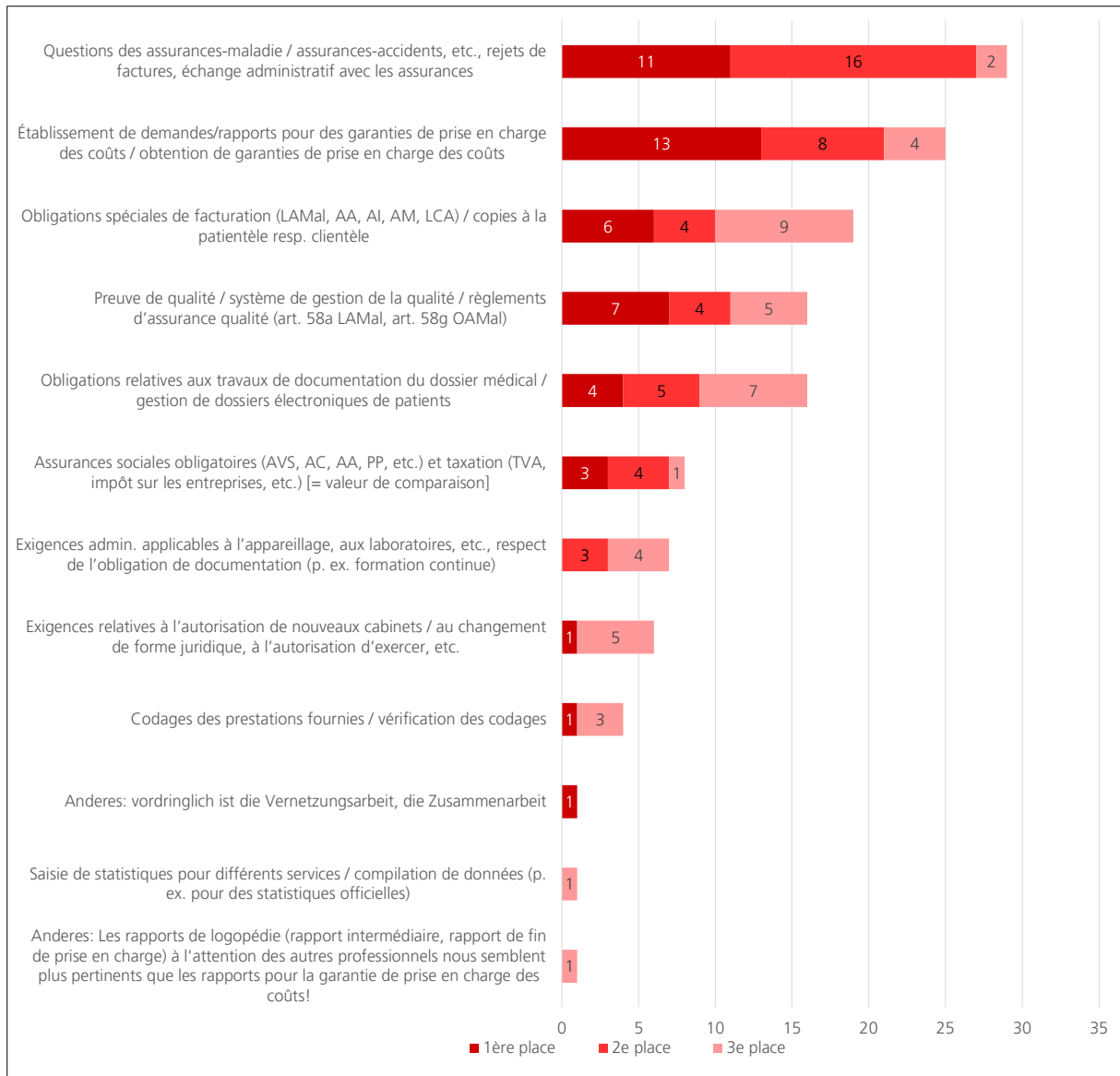
7.1.1 Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche

Comme le montre la **Figure 18**, les allègements de la charge administrative induite par les questions des assurances-maladie / assurances-accidents, etc., les rejets de factures, l'échange administratif avec les assurances ont la première des priorités pour les établissements du domaine sanitaire et social. À la deuxième et la troisième places, les catégories prioritaires se rapportent également aux assurances.

¹⁷ Question: «S'il s'agit de réduire les charges administratives pour vous ou votre établissement (y compris le personnel administratif), lesquelles des catégories mentionnées seraient pour vous prioritaires? Veuillez indiquer une priorité pour trois catégories au maximum.»

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

Figure 18: Définition de priorités selon les catégories d'activités – établissements du domaine sanitaire et social



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 47 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

7.1.2 Propositions d'amélioration

En vue de l'élaboration d'un catalogue de mesures concrètes visant à réduire la charge administrative dans les professions libérales, il a été demandé, dans le cadre d'une question ouverte, quelles seraient les principales mesures d'améliorations à prendre ou les angles d'attaque à adopter.¹⁸

Les propositions d'améliorations des établissements ayant répondu (n= 43), en partie complétées des résultats découlant des discussions de groupe avec les représentant-e-s des associations, portent principalement sur les domaines suivants:

¹⁸ Question: «S'il s'agit de réduire les charges administratives pour vous ou votre établissement dans les catégories prioritaires, quelles seraient pour vous les principales mesures d'améliorations à prendre ou les angles d'attaque à adopter?».

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

■ **Collaboration plus efficace avec les assurances.** Plusieurs angles d'attaque ont été cités dans ce domaine: (1) amélioration de la communication avec les assurances-maladie (pas de rejets automatiques resp. mention d'interlocuteurs directs pour des factures rejetées et, d'une manière générale, davantage de communication directe pour trouver une solution commune), (2) moins de rapports, qui seront alors plus normalisés / standardisés, à adresser aux assureurs (assurances-maladie, AI, AA), (3) réduction des obligations formelles (p. ex. ne pas avoir à présenter une confirmation pour toute recommandation médicale en plus de l'annonce), (4) réduction des demandes des assurances-maladie pour justifier des mesures médico-thérapeutiques.

■ **Analyse d'impact de la réglementation.** Les prestataires doivent être davantage intégrés afin d'estimer la pertinence et les conséquences pratiques de la réglementation prévue. Toutes les lois devraient être soumises systématiquement à une analyse d'impact, afin d'éviter que les futures obligations génèrent beaucoup de travail sans guère avoir d'effets sur la sécurité ou la qualité du traitement. Plus concrètement, il est notamment suggéré de mener une analyse coût/profit concernant les futures conventions de qualité, de chiffrer les coûts des prestataires pour la mise en œuvre de nouvelles ordonnances et de les communiquer publiquement (p. ex. sur un site Web).

■ **Simplification et harmonisation des processus pour les garanties de prise en charge des coûts, accélération de la réponse des assurances.** Dans les professions thérapeutiques, un besoin de standardisation et d'harmonisation des processus pour l'obtention d'une garantie de prise en charge des coûts (et l'octroi d'une garantie de prise en charge par les assurances-maladie) est indiqué. Dans le cadre des discussions de groupe, il a été proposé de définir un délai concret, comme dans les anciennes conventions tarifaires, au sein duquel les assurances-maladie doivent répondre. Concernant les garanties de prise en charge des coûts de psychothérapie, un besoin de clarification des compétences est également rapporté (p. ex. qui est chargé d'organiser une évaluation psychiatrique au bout de 30 séances), ou bien l'on souhaite une simplification de la procédure complexe actuellement en vigueur, avec ses nombreux acteurs (médecin de famille, psychiatre, médecin-conseil de l'assurance-maladie, psychothérapeute), par ex. par le biais d'un rapport adressé directement à la caisse-maladie par les psychothérapeutes.

■ **Juste rémunération des activités administratives.** Il est demandé que la charge induite par les obligations ou les exigences des assurances (p. ex. rédiger un rapport pour les garanties de prise en charge des coûts, appels téléphoniques, etc.) soit indemnisée de façon appropriée. Ce n'est actuellement pas le cas dans tous les groupes professionnels interrogés (p. ex. tarif ou dédommagement manquant pour des tâches administratives des physiothérapeutes, psychologues ou logopédistes).

Parmi les solutions possibles (processus) pour la mise en œuvre de propositions d'améliorations, un établissement interrogé a suggéré de regrouper des propositions d'améliorations dans le cadre de «tables rondes» et de consigner des idées pour leur mise en œuvre.

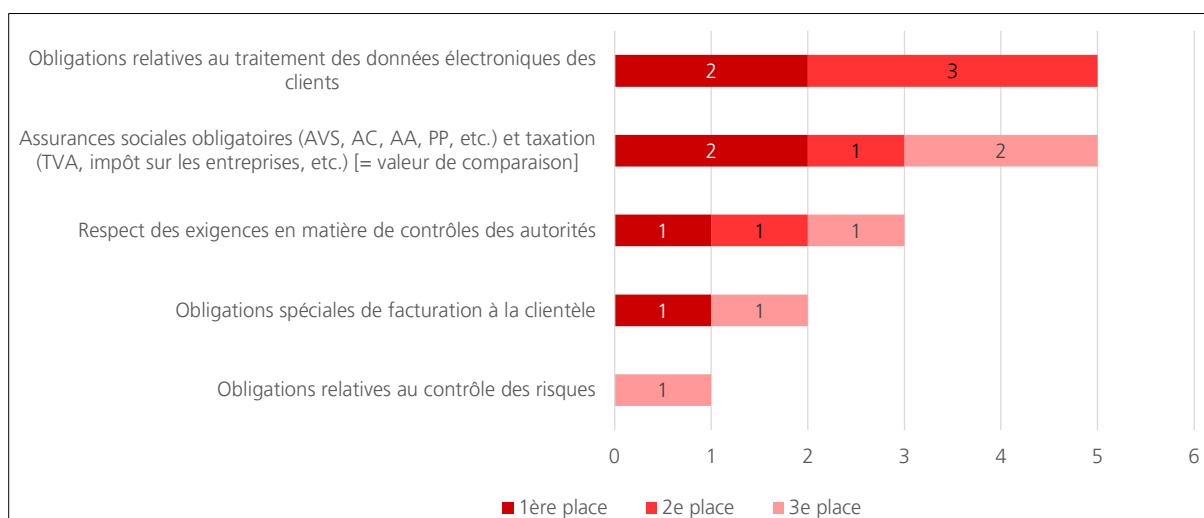
Les commentaires libres ont notamment fait apparaître que le rapport entre activités administratives et tâches centrées sur les patient-e-s n'était plus satisfaisant pour les établissements interrogés. La charge dépendrait alors non seulement du temps consacré mais également, et principalement, de l'avantage perçu quant aux obligations sous-jacentes. Selon les établissements interrogés, ce qui est vu comme profitable à la qualité des soins serait exécuté spontanément et moins considéré comme une charge que les tâches administratives paraissant médicalement inutiles. Les conséquences administratives d'une obligation des autorités rendraient ainsi souvent le domaine de la santé plus cher et moins efficace, tout en dégradant la qualité du suivi des patient-e-s – alors que l'on aspire généralement au contraire. En revanche, si la collaboration interprofessionnelle améliorée prend du temps, elle est considérée comme profitable aux patient-e-s.

7.2 Etablissements du domaine juridique

7.2.1 Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche

Les priorités indiquées sont représentées dans la **Figure 19**. Pour les établissements de la FSN, ce sont donc les allègements des obligations relatives au traitement des données électroniques des clients qui ont la première priorité, suivis à la deuxième place des obligations administratives pour les assurances sociales obligatoires et la taxation, soit la catégorie utilisée comme élément de comparaison dans la présente étude.

Figure 19: Définition de priorités selon les catégories d'activités – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 6 établissements de la FSN). Calculs BASS

7.2.2 Propositions d'amélioration

Les réponses (n= 6) des établissements de la FSN interrogés permettent de dégager grossièrement deux secteurs où des améliorations pourraient être proposées:

■ **Allègement grâce à une numérisation accrue.** Encore plus de processus traités par voie électronique, mise à disposition d'outils informatiques pertinents.

■ **Allègement/simplification dans les procédures et l'application de réglementations légales.**

Simplifier les mécanismes de contrôle; traitement plus pragmatique des prescriptions légales (pas de formalisme excessif). Mise à disposition de procédures ou de guides de bonnes pratiques. Avoir non pas un nombre trop élevé de réglementations mais plutôt des solutions pratiques. Moins de paperasse administrative inutile, plus de solutions globales, ou retour à des solutions forfaitaires (dans le domaine fiscal). La loi sur la protection des données ne devrait pas être appliquée dans l'ampleur prévue.

Les établissements attendent ou redoutent une charge administrative supérieure avant tout pour la future application de la loi sur le blanchiment d'argent (LBA), selon laquelle l'ensemble des achats et ventes d'immeubles seraient aussi soumis à la LBA. De l'avis des établissements, les diverses vérifications d'origine nécessaires engendreraient une forte charge administrative et compliqueraient inutilement les procédures.

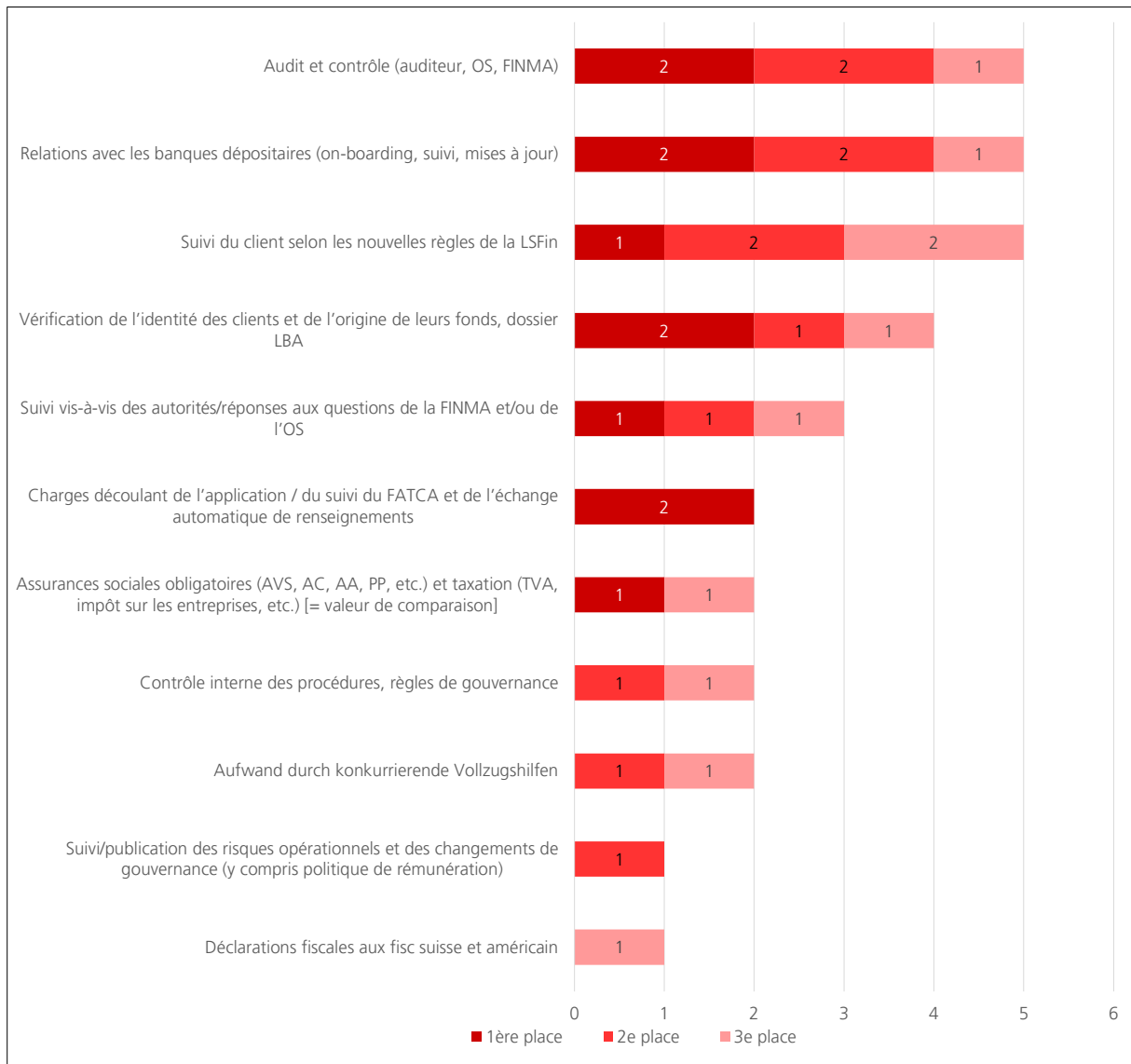
Pour les notaires, il convient de garder à l'esprit que ceux-ci peuvent facturer à leur clientèle la charge induite par les réglementations. Ainsi au final, les «coûts» d'administration (en hausse) seront supportés par les clientes et les clients des notaires, et non pas par ces derniers.

7.3 Etablissements du domaine économique

7.3.1 Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche

Les priorités indiquées sont représentées dans la **Figure 20** ci-après. Dans les établissements du domaine économique, la priorité est donnée à la réduction du travail administratif lié aux audits et contrôles (par un auditeur, la FINMA ou l'OS), ainsi qu'à celle engendrée par les relations avec les banques dépositaires. De même, le suivi du client selon les nouvelles règles de LSFIn a été cité cinq fois parmi les priorités.

Figure 20: Définition de priorités selon les catégories d'activités – établissements du domaine économique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

7.3.2 Propositions d'amélioration

Les propositions concrètes se rapportent parfois directement à des catégories identifiées ci-dessus comme prioritaires (audit et contrôle, relations avec les banques dépositaires). D'autres catégories prioritaires ne font toutefois pas l'objet de propositions d'améliorations, telles que le suivi du client selon les nouvelles règles de la LSFIn, car cette réglementation est nouvelle et actuellement très chronophage, mais la charge

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

devrait s'atténuer au fil du temps. D'une manière générale, il convient de faire la distinction entre les charges lourdes mais nécessaires pour la sécurité ou la qualité, et les charges administratives évitables, pour lesquelles des améliorations sont souhaitables.

Les réponses (n= 12) des établissements interrogés dans le domaine économique font apparaître quatre domaines de propositions d'améliorations:

- **Allègement des contrôles de la FINMA et des audits:** préférence donnée à des approches basées sur le risque et réduction des exigences formelles, en particulier pour les petites et moyennes banques ainsi que pour les gestionnaires de fortune.
- **Facilitation des relations et de l'on-boarding avec les banques dépositaires** pour les gestionnaires de fortune, car ceux-ci sont agréés par la FINMA et il conviendrait d'éviter les doubles contrôles.
- **Amélioration de la reconnaissance** à l'étranger selon laquelle les règles suisses correspondent aux exigences internationales.
- **Numérisation des processus:** facilitation de l'échange entre institutions financières et clientèle d'un côté et autorités d'un autre, notamment au moyen de plateformes d'échange de données. Si les institutions financières ou la clientèle ont déjà fait parvenir de documents aux autorités ou à d'autres institutions financières, ceux-ci doivent être accessibles à d'autres autorités ou institutions intéressées sans devoir être recréés à chaque nouvelle demande.

Les représentants de l'ABPS et de l'ASG ont par ailleurs indiqué que l'aspect le plus chronophage de leur domaine était le **va-et-vient avec les autorités et la clientèle**, pour les informer, leur donner des avertissements et obtenir des preuves et des documents de leur part. La nécessité de confirmation de chaque communication par la clientèle est perçue comme particulièrement laborieuse et évitable. Selon eux, il est nécessaire de simplifier ces processus de communication et d'éviter le va-et-vient inefficace.

7.4 Etablissements du domaine technique

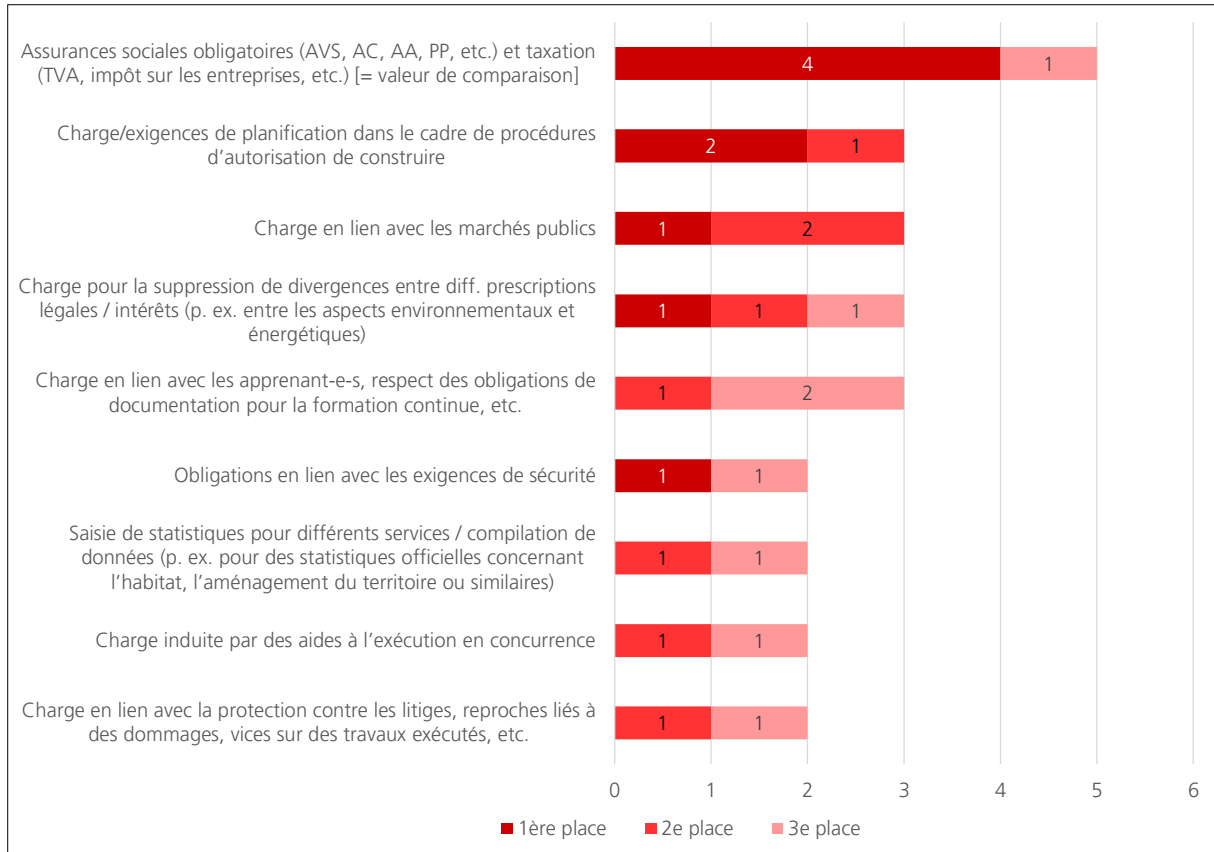
7.4.1 Définition de priorités selon les catégories d'activités spécifiques à la branche

Comme il ressort de la **Figure 21**, pour les établissements agrégés dans le domaine technique, ce sont les allègements des obligations administratives liées aux assurances sociales obligatoires et aux impôts d'entreprise, soit la catégorie utilisée comme élément de comparaison dans la présente étude, qui ont la priorité absolue. Si l'on met de côté cette valeur de comparaison, les établissements interrogés considèrent que les allègements devraient porter sur les trois catégories suivantes – même si l'on observe certaines différences en fonction de l'organisation membre de la SIA ou de l'UTS, en raison des types d'établissements en partie différents:

- charge/exigences de planification dans le cadre de procédures d'autorisation de construire,
- charge en lien avec les marchés publics,
- charge pour la suppression de divergences entre diff. prescriptions légales / intérêts (p. ex. entre les aspects environnementaux et énergétiques).

7 Propositions d'amélioration possibles et définition de priorités

Figure 21: Fixation de priorités selon les catégories d'activités – établissements du domaine technique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 9 établissements du domaine technique). Calculs BASS

7.4.2 Propositions d'amélioration

Les réponses (n= 6) des établissements interrogés dans le domaine technique font état de trois secteurs, en partie corrélés, où des améliorations pourraient être proposées (une réduction des obligations administratives des autorités et des charges recèlerait également le risque de contournements des règles et de travail dissimulé):

■ **Facilitation au moyen d'une numérisation renforcée.** Les tâches/obligations administratives devraient pouvoir être exécutées sous forme numérique (par e-mail, etc.). Les précédentes versions ou précédents documents ou enregistrements devraient alors être consultables afin de pouvoir être adaptés aisément à de nouvelles périodes.

■ **Facilitations/simplifications des procédures et processus.** Les établissements préconisent une réduction des exigences dans les marchés publics (mises au concours), davantage de procédures ouvertes sans candidatures en plusieurs étapes et des adjudications directes de gré à gré pour les mandats inférieurs à un certain seuil, ainsi qu'une réduction des exigences administratives et du contenu des dossiers de demande de permis de construire.

■ **Meilleure organisation, attitude fondamentale des autorités, sensibilisation de la population.** Sont ici notamment évoqués la réorganisation ou le regroupement d'autorités compétentes, ainsi qu'une meilleure coordination des services de l'État pour prévenir les décisions préliminaires contradictoires. Par ailleurs, une amélioration de la coordination et de la formation des interlocutrices/interlocuteurs officiels est souhaitée. Un établissement interrogé a souhaité que les autorités compétentes endossent plus le rôle de prestataire vis-à-vis des entreprises et non pas celui «d'agent de blocage». Un autre établissement

8 Conclusions

a suggéré une meilleure sensibilisation de la population à la problématique de la densification de l'habitat et à la nécessité d'une culture du bâti qualitative.

La **discussion de groupe** menée avec les représentant-e-s des associations a mis au jour les angles d'attaque suivants, qui se recoupent avec les résultats de l'enquête:

- La **charge administrative en lien avec les procédures d'autorisation de construire** doit être réduite à deux niveaux: (1) par le biais d'une charge plus adaptée aux phases, c'est-à-dire d'un niveau d'élaboration/de détail et de spécification technique réduit en conséquence et (2) par une accélération des procédures à l'aide d'une saisie et d'un traitement numérique des demandes d'autorisation de construire.
- Une **meilleure coordination et une meilleure dotation des autorités chargées de délivrer les autorisations de construire**. D'une part, les autorités devraient mieux se coordonner entre elles, et d'autre part, elles devraient être dotées, en particulier dans les petites villes ou communes, des compétences techniques requises, mais aussi des ressources nécessaires pour traiter les demandes.
- Une **solide formation (continue) des décideurs** ainsi qu'une **sensibilisation** à une forte culture du bâti, qui commence dès les écoles d'enseignement général.
- Une **harmonisation des règles cantonales pour les constructions**.
- Une **vérification du but et év. une diminution du volume des statistiques de l'État**. Le volume des données statistiques demandées par l'État ne cesse d'augmenter: informations sur l'effectif, données sur les salaires et toujours plus de détails. Cette tâche impacte tout particulièrement la performance des PME. Il convient de se demander dans quel but ces statistiques sont utilisées et quel bénéfice en est retiré.
- **Extension des possibilités d'accès** en ligne pour les formulaires et informations (numérisation du domaine public). Ce processus a déjà débuté, mais il faut l'étendre et le simplifier.

8 Conclusions

Dans le cadre de la présente étude, les catégories pertinentes des charges administratives spécifiques à la branche dans les professions libérales ou les établissements des organisations membres de l'Union suisse des professions libérales ont été mises en évidence sous une forme détaillée. L'étude indique l'ampleur qualitative et quantitative, les tendances, les catégories où il convient tout particulièrement d'agir, les priorités possibles et les recommandations concrètes d'améliorations spécifiques à la branche, ainsi que des mesures intersectorielles générales.

Dans toutes les organisations membres de l'USPL, les établissements observent ces dernières années une tendance à l'augmentation des charges administratives spécifiques à la branche induites par des obligations et réglementations des autorités. Cette tendance est très marquée puisqu'elle est confirmée, selon la branche, par 83 à 100% des établissements interrogés. Ces résultats coïncident aussi fondamentalement avec ceux du monitoring de la bureaucratie 2022 du SECO, la part correspondante y étant inférieure, à 60%. Les professions libérales ne représentent cependant qu'une petite partie des entreprises suisses auxquelles se rapporte le monitoring de la bureaucratie. Il est intéressant de noter ici que la législation sur l'environnement (domaine technique), les prescriptions pour les banques et les intermédiaires financiers (domaine économique) ainsi que les autorisations et contrôles administratifs (intersectoriel) font partie des catégories de charges administratives du monitoring de la bureaucratie considérées comme ayant connu la plus forte augmentation.

Dans l'enquête menée pour la présente étude, un établissement a formulé la problématique comme suit: «Une catégorie individuelle peut représenter en partie une charge faible à moyenne, mais si l'on additionne chacune d'entre elles, le volume est alors important et croissant». Pour ce qui est de la réduction des charges administratives, les acteurs sont unanimes. Le travail que demande une tâche administrative

8 Conclusions

inutile résultant d'obligations et de réglementations restreint le temps à disposition pour l'exécution de l'activité concrète des professionnel-le-s – soit, pour le secteur de la santé, les soins aux patient-e-s ou, pour les gestionnaires de fortune, la gestion des portefeuilles des client-e-s. En plus d'être inefficace, cette situation contribue à renforcer la pénurie de personnel qualifié.

Bibliographie

- Conseil fédéral (2019). Allégement administratif. Bilan des années 2016 à 2019. Berne, novembre 2019.
- LINK (2019). Monitoring de la bureaucratie – 2018. Étude commandée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Lucerne, avril 2019.
- LINK (2023). Monitoring de la bureaucratie – 2022. Étude commandée par le Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Zurich, février 2023.
- Polynomics (2019). Auswirkungen der Digitalisierung auf die freien Berufe. Einfluss globaler Trends, Beschäftigungsentwicklung und Handlungsoptionen. Étude commandée par l'Union suisse des professions libérales (USPL). Olten, février 2019.
- Rapport du Conseil fédéral du 15.01.2014 en réponse au postulat 11.3899 Cassis du 29.09.2011 «Professions libérales. Quel est leur poids pour l'économie nationale?»
- Rapport du Conseil fédéral en réponse au postulat 19.3894 Flach du 21 juin 2019 «Mettre un terme à la prolifération incontrôlée de la réglementation dans le domaine de la construction», Berne, 18.03.2022
- Rapport du Conseil fédéral établi en réponse au postulat Cina du 19 décembre 2003 (N 03.3663) Professions libérales. Rapport «Professions libérales en Suisse»

Annexes

A-1 Liste des expert-e-s interviewé-e-s

Tableau 10: Liste des interlocuteurs et interlocutrices des entretiens d'expert-e-s

Organisation	Personne(s) interrogée(s)
Domaine sanitaire et social	
ASP – Association suisse des psychothérapeutes	Gabriela Rüttimann, présidente, psychothérapeute, chargée de cours
ChiroSuisse – Association Suisse de Chiropratique	Sabine Schläppi, CEO Raoul Schaetzle, chiropracteur, membre de la commission tarifaire
FMH – Fédération des médecins suisses	Urs Stoffel, membre du Comité central
FSP – Fédération suisse des psychologues	Julien Perriard, psychologue et psychothérapeute, membre du Comité Andi Zemp, psychologue et psychothérapeute, membre du Comité Cathy Maret, responsable Affaires politiques et communication Annick de Buman, cheffe de projet Affaires politiques
C/APSL – Conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes	Joëlle Pitteloud, secrétaire générale
Physioswiss – Association suisse de physiothérapie	Cornelia Furrer, responsable développement de la profession
SSO – Société suisse des médecins-dentistes	Christoph Senn, vice-président, praticien privé
SuisseOsteo (FSO-SVO) – Fédération Suisse d'Ostéopathie	Sebastian Byrde, président, ostéopathe
ASTRM – Association suisse des techniciens en radiologie médicale	Karolina Dobrowolska, présidente centrale
Domaine juridique	
FSA – Fédération suisse des avocats	René Rall, secrétaire général Léonard Maradan, collaborateur juridique
FSN – Fédération suisse des notaires	Franz Stämpfli, avocat et président
Domaine économique	
ABPS – Association de Banques Privées suisses	Jan Langlo, directeur
ASG – Association suisse des gestionnaires de fortune	Patrick Dörner, directeur
Domaine technique	
SIA – Société suisse des ingénieurs et des architectes	Claudia Schwalfenberg, cheffe du domaine Affaires politiques, responsable Culture du bâti
UTS – Swiss Engineering	Gregor Hubbuch, directeur Suisse romande
Intersectoriel	
FER Genève – Fédération des Entreprises romandes Genève	Stéphanie Ruegsegger, directrice du département de politique générale

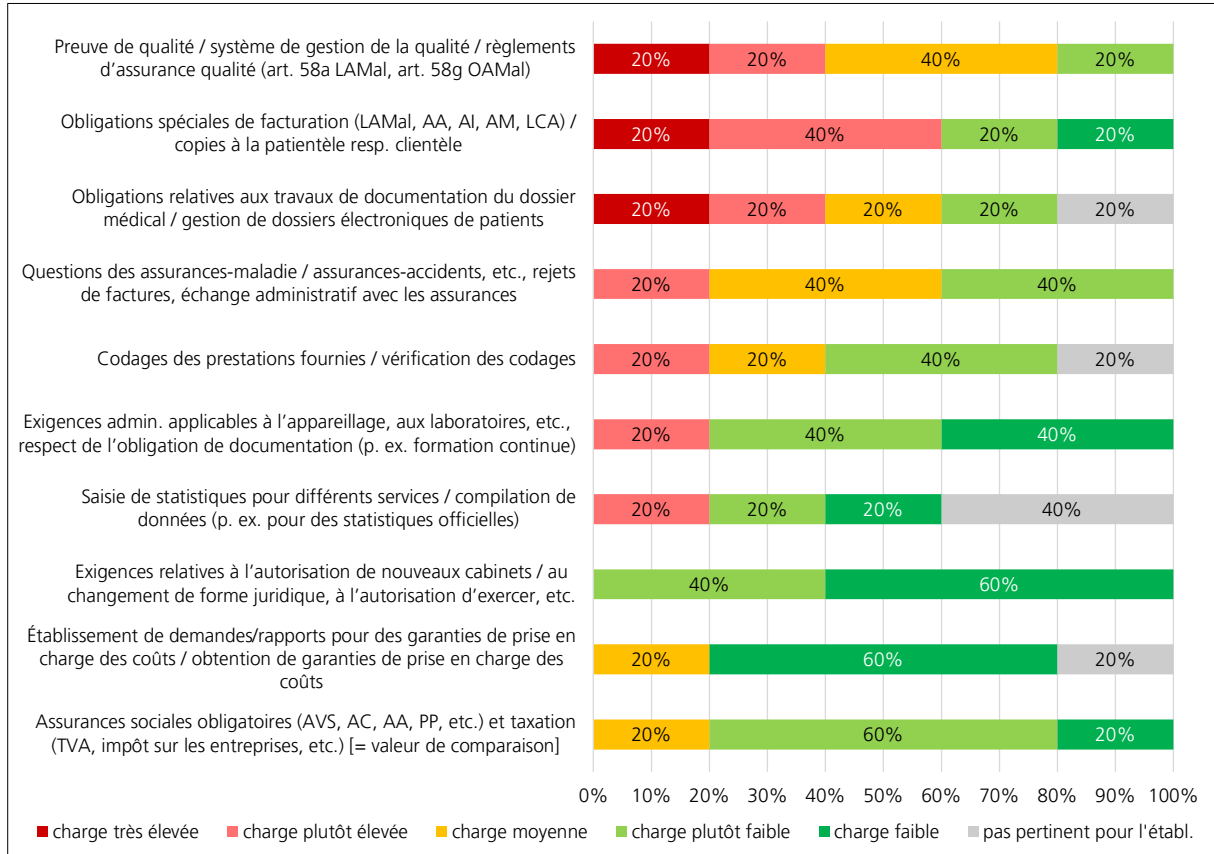
Tableau 11: Liste des participants aux 4 discussions de groupe pour l'approfondissement des résultats de l'enquête

Organisation	Personne(s) interrogée(s)
Domaine sanitaire et social	
ASP – Association suisse des psychothérapeutes	Marianne Roth, directrice
ChiroSuisse – Association Suisse de Chiropratique	Sabine Schläppi, CEO Raoul Schaetzle, chiropracteur, membre de la commission tarifaire
FMH – Fédération des médecins suisses	Urs Stoffel, chiropracteur, membre de la commission tarifaire
FSP – Fédération suisse des psychologues	Carola Smolenski, membre du comité
C/APSL – Conférence des associations professionnelles suisses des logopédistes	Therese von Wyss, logopédiste
Physioswiss – Association suisse de physiothérapie	Anke Trittin, responsable politique tarifaire et qualité
SSO – Société suisse des médecins-dentistes	Simon Gassmann, président Christoph Senn, vice-président, praticien privé
SuisseOsteo (FSO-SVO) – Fédération Suisse d'Ostéopathie	Sebastian Byrde, président, ostéopathe
Domaine juridique	
FSN – Fédération suisse des notaires	Franz Stämpfli, avocat et président
Domaine économique	
ABPS – Association de Banques Privées Suisses	Jan Langlo, directeur
ASG – Association suisse des gestionnaires de fortune	Patrick Dorner, directeur
Domaine technique	
SIA – Société suisse des ingénieurs et des architectes	Claudia Schwalfenberg, cheffe du domaine Affaires politiques, responsable Culture du bâti
UTS – Swiss Engineering	Gregor Hubbuch, directeur Suisse romande

A-2 Analyses supplémentaires

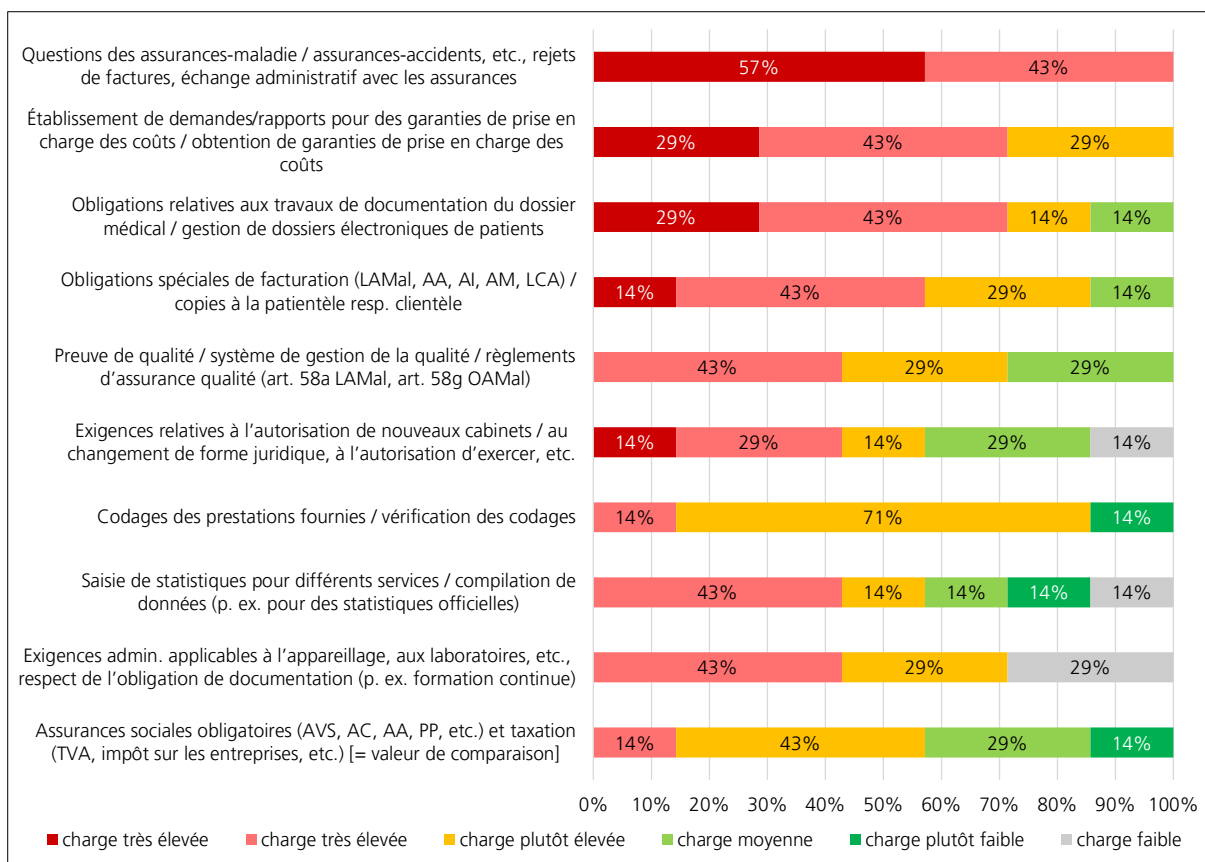
A-2.1 Etablissements du domaine sanitaire et social

Figure 22: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de ChiroSuisse



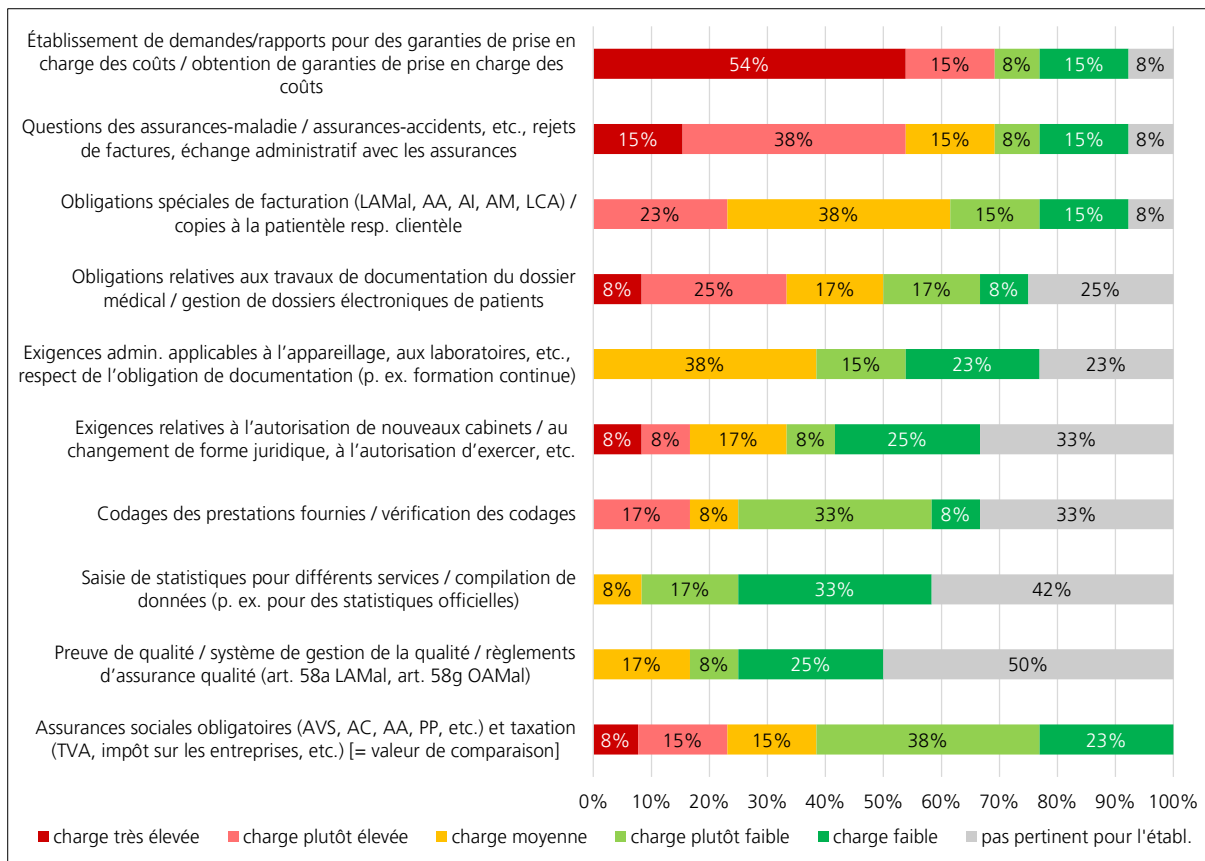
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: ChiroSuisse: n= 5). Calculs BASS

Figure 23: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de la FMH



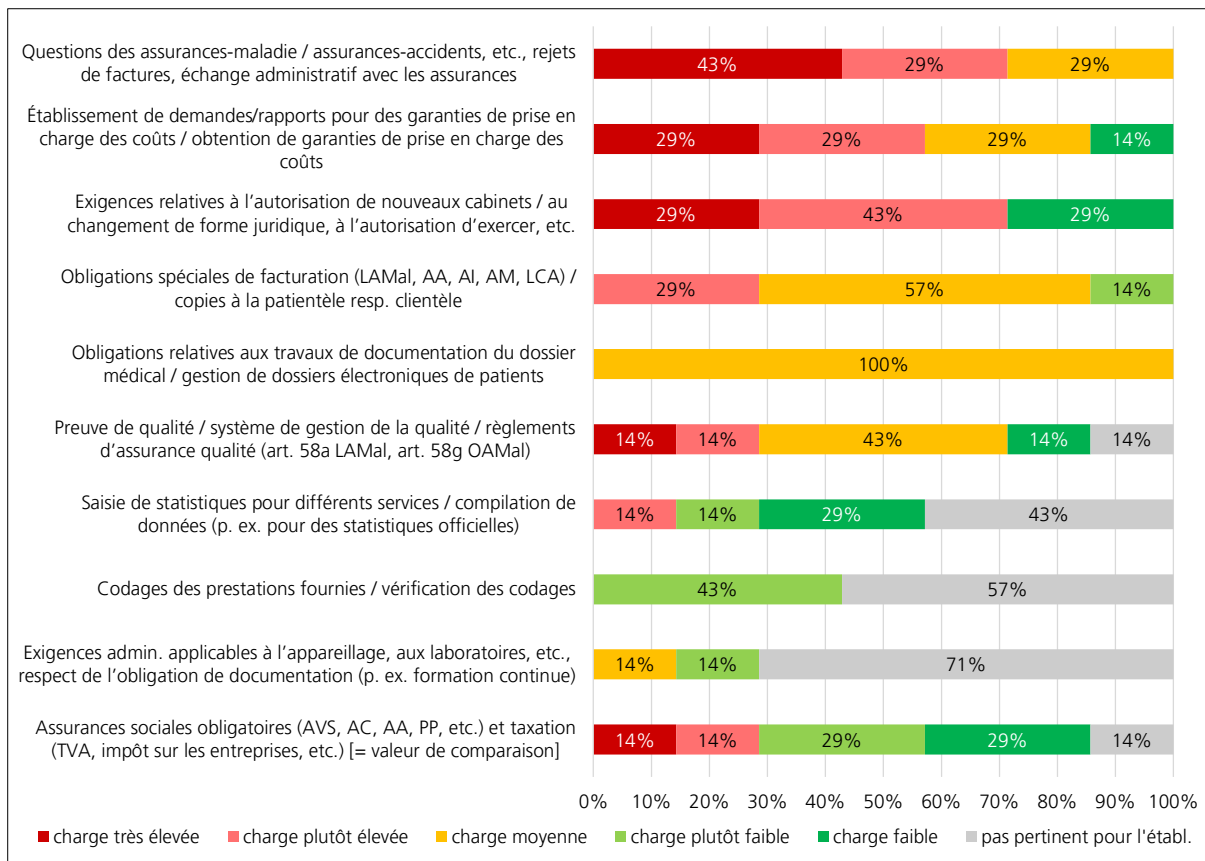
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: FMH: n= 7). Calculs BASS

Figure 24: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de la FSP / l'ASP



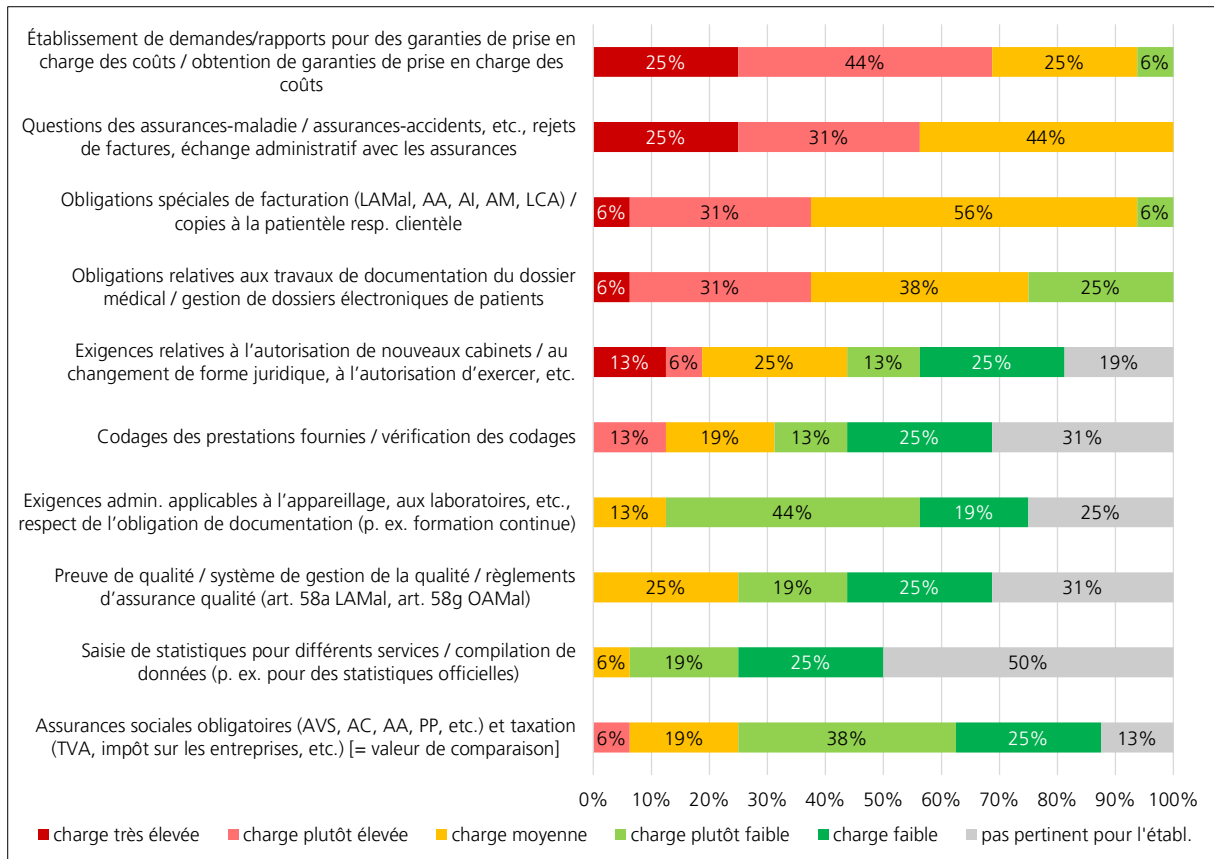
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: FSP / ASP: n=12-13). Calculs BASS

Figure 25: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de la C/APSL



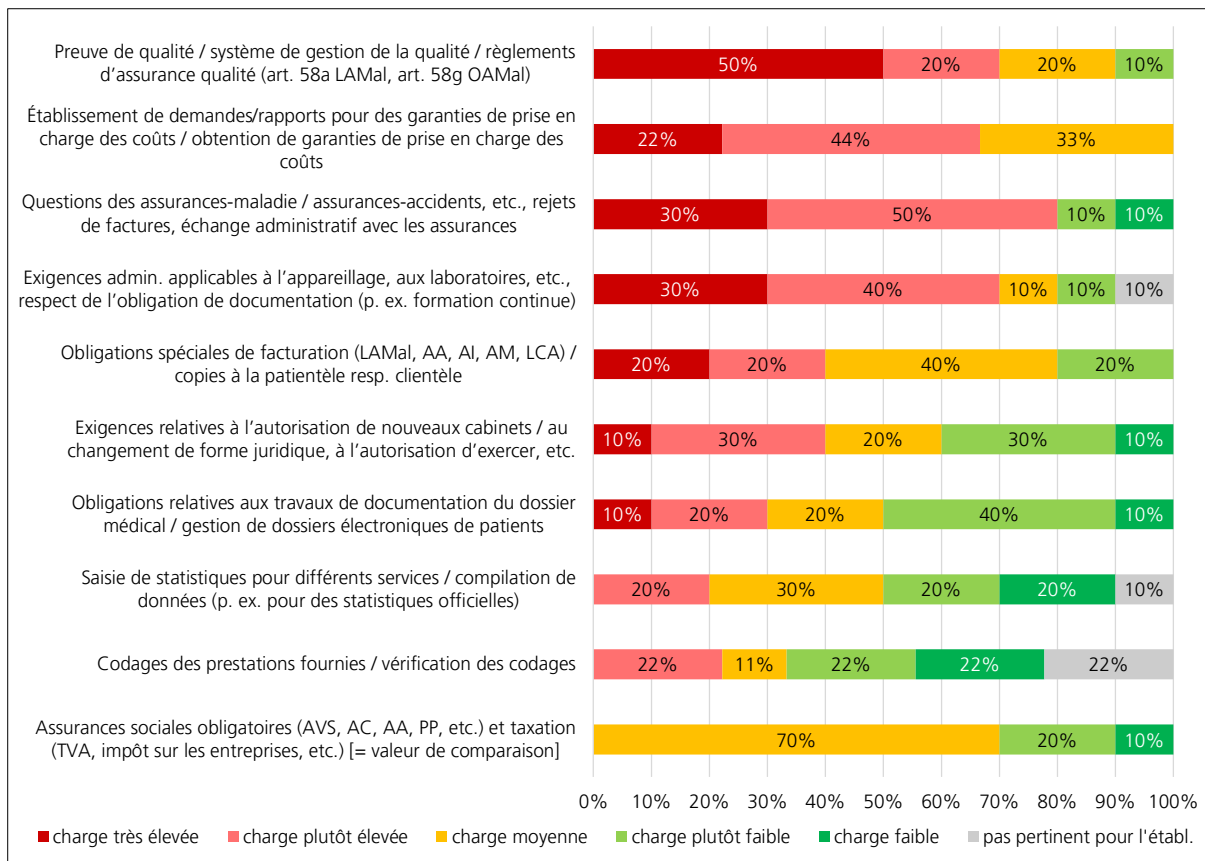
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: C/APSL: n= 7). Calculs BASS

Figure 26: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de Physiosuisse



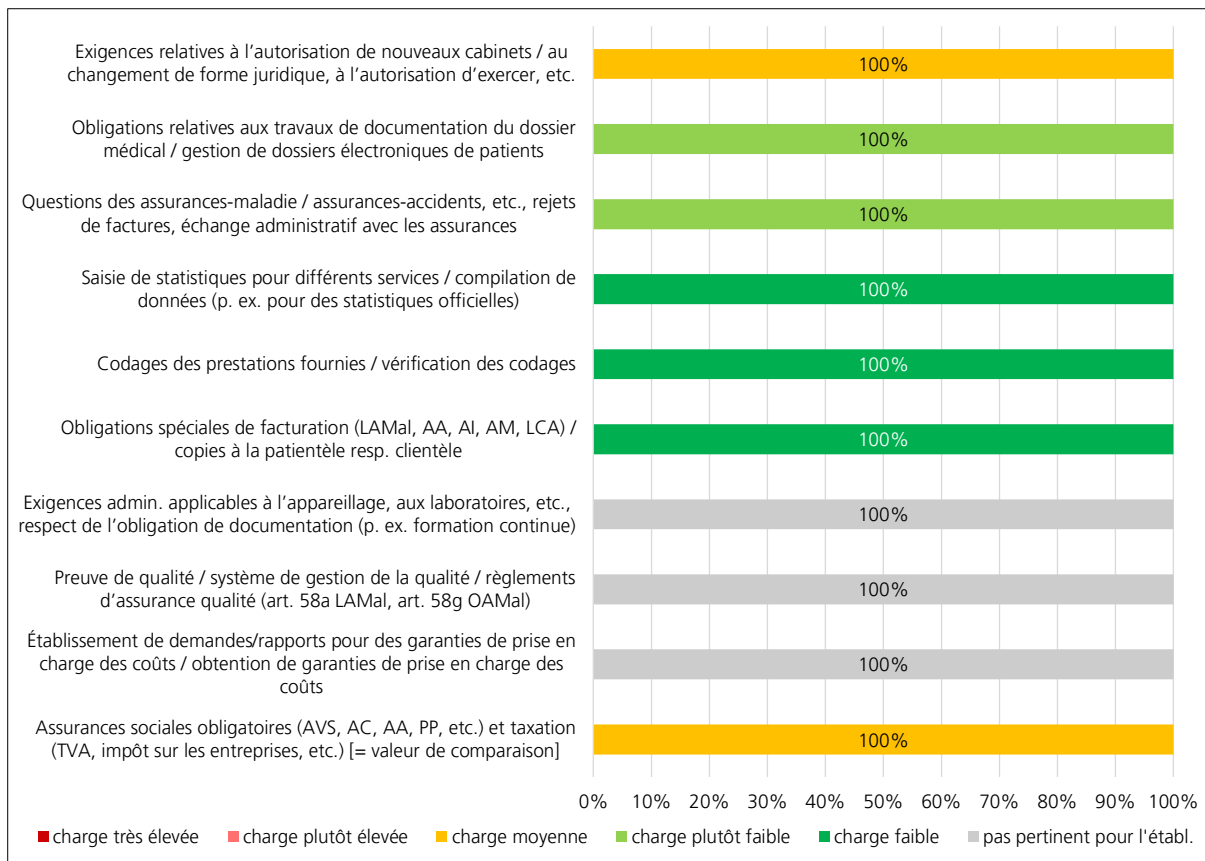
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: Physiosuisse: n= 16). Calculs BASS

Figure 27: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de SSO



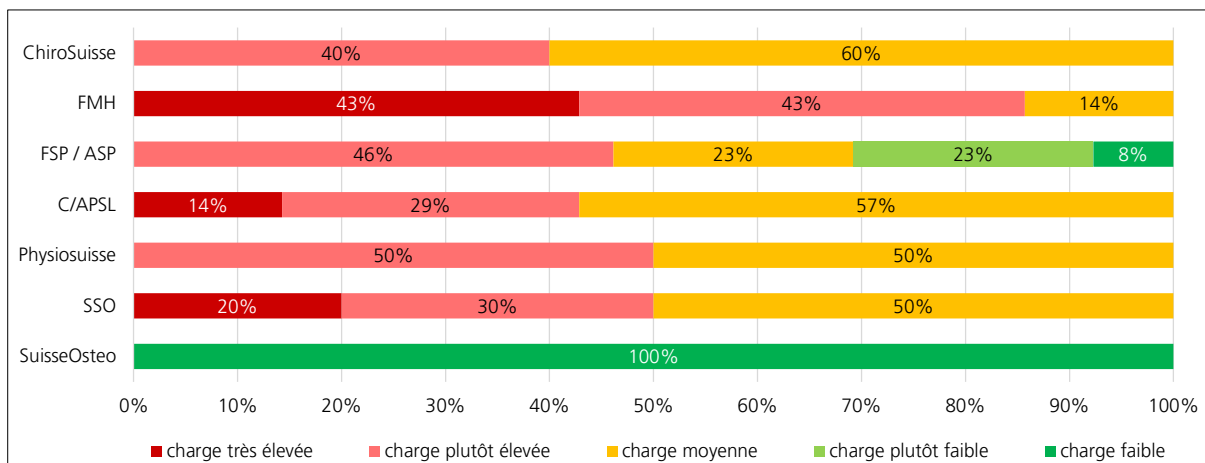
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: SSO: n= 9–10). Calculs BASS

Figure 28: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de SwissOsteo



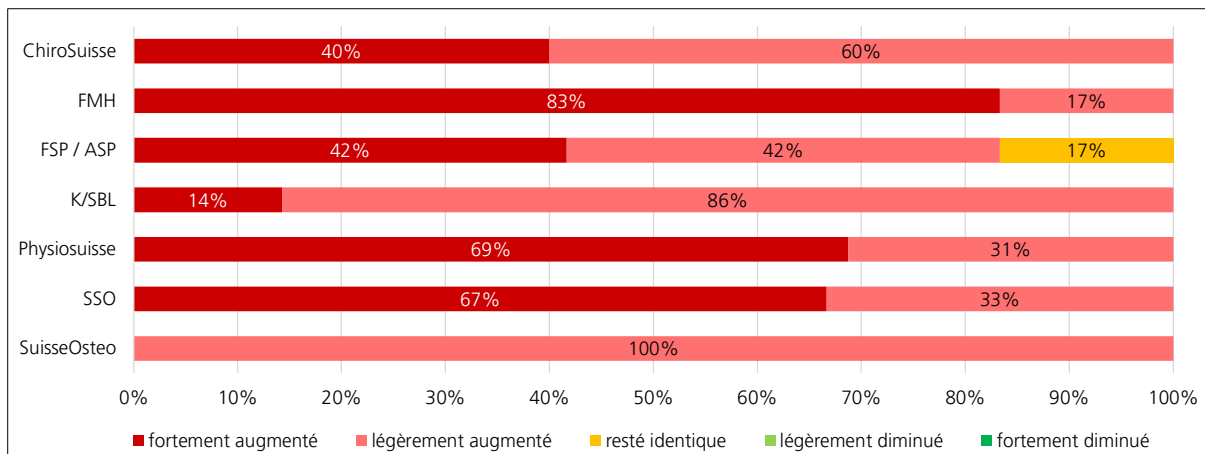
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (établissements du domaine sanitaire et social: SwissOsteo: n= 1). Calculs BASS

Figure 29: Évaluation de la charge administrative *dans son ensemble* induite par des obligations et réglementations des autorités – établissements du domaine sanitaire et social



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 59 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

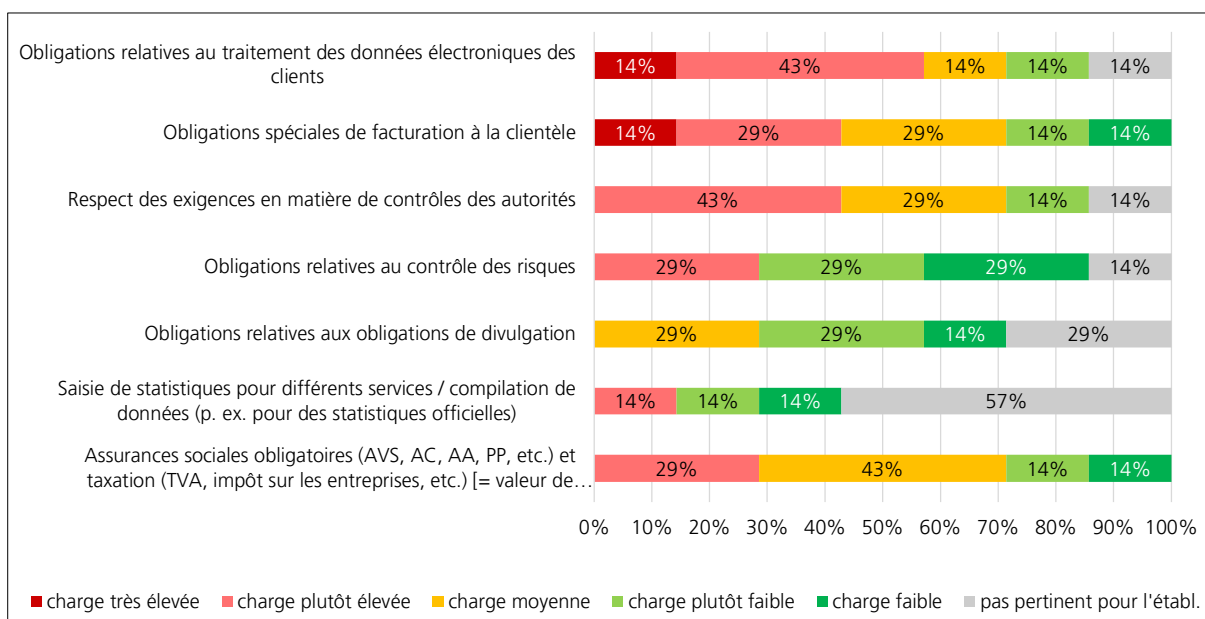
Figure 30: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans l'ensemble – établissements du domaine sanitaire et social



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 56 établissements du domaine sanitaire et social). Calculs BASS

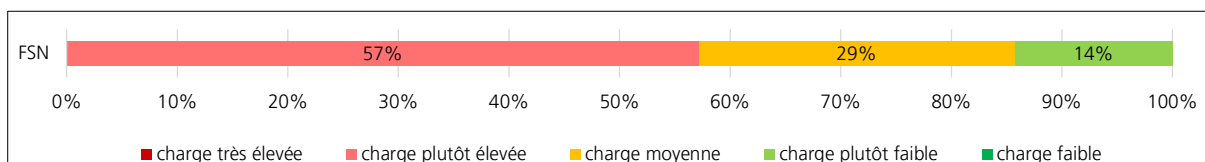
A-2.2 Etablissements du domaine juridique (FSN)

Figure 31: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de la FSN



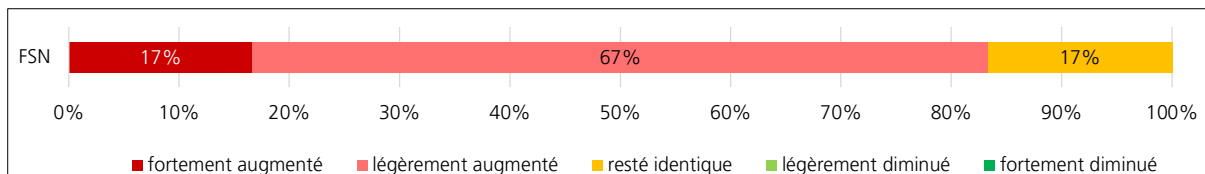
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n=7 établissements de la FSN). Calculs BASS

Figure 32: Évaluation de la charge administrative dans son ensemble induite par des obligations et réglementations des autorités – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n=7 établissements FSN). Calculs BASS

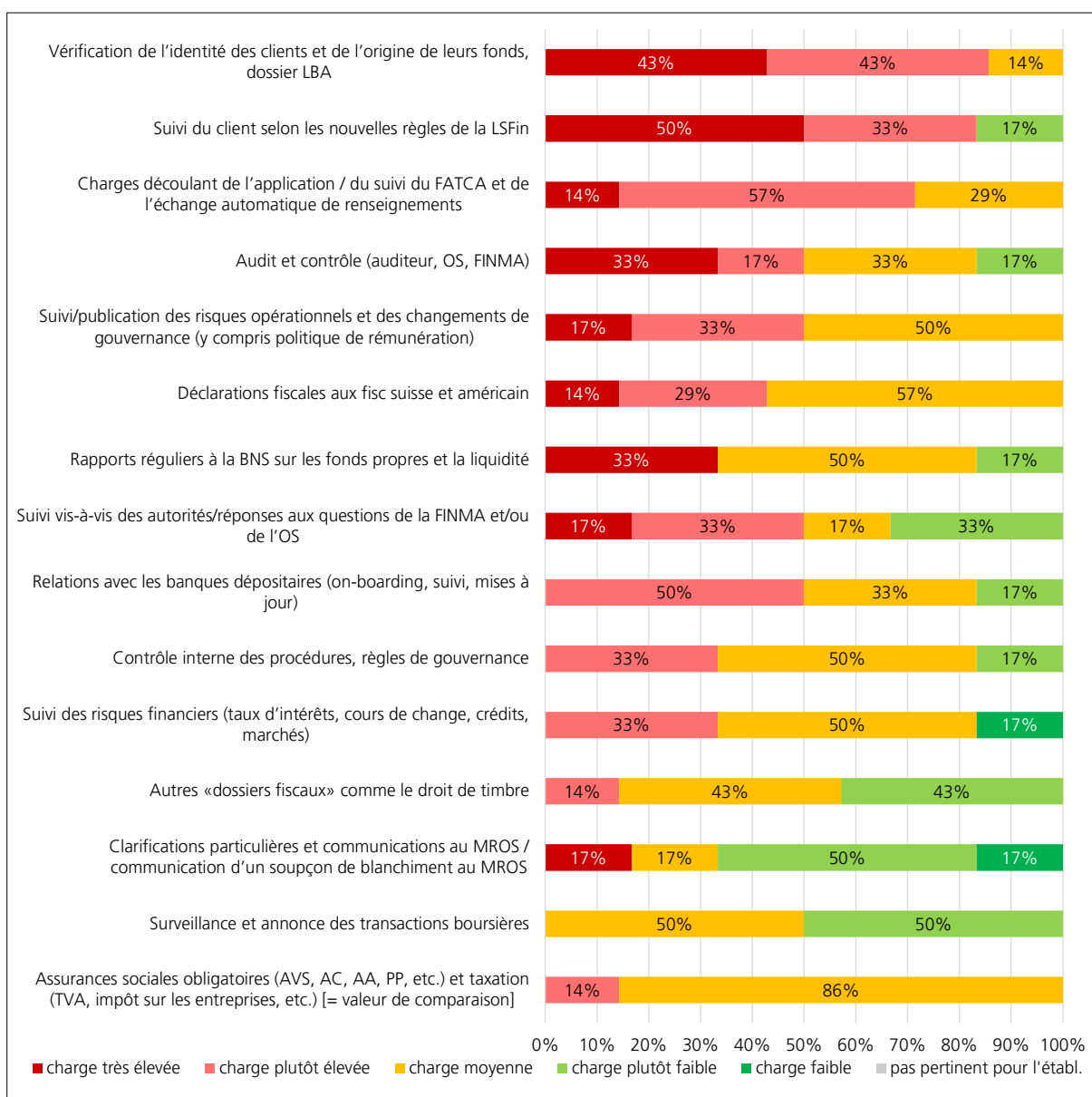
Figure 33: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives *dans l'ensemble* – établissements de la FSN



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 9 établissements du domaine juridique). Calculs BASS

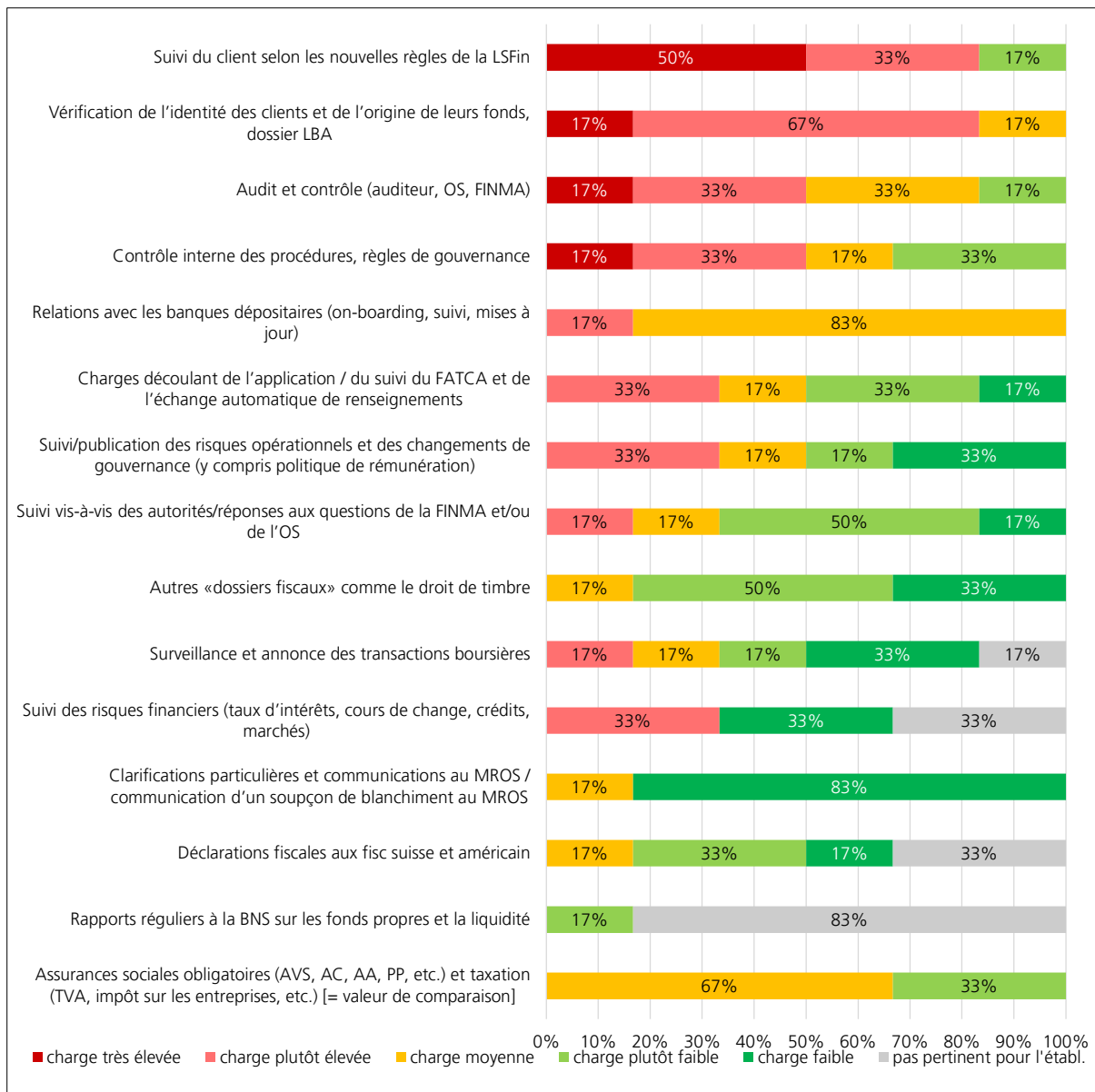
A-2.3 Etablissements du domaine économique

Figure 34: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de l'ABPS



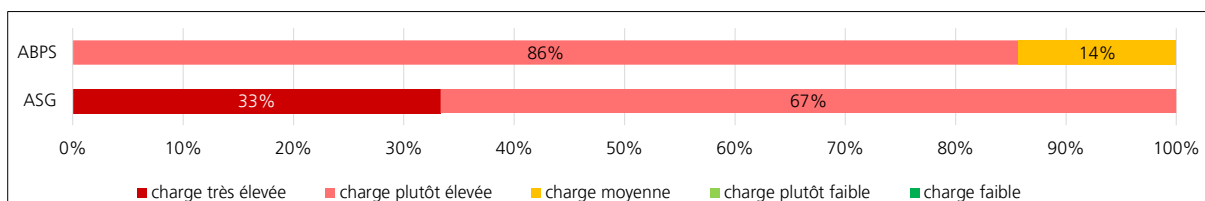
Source: Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 7 établissements de l'ABPS). Calculs BASS

Figure 35: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de l'ASG



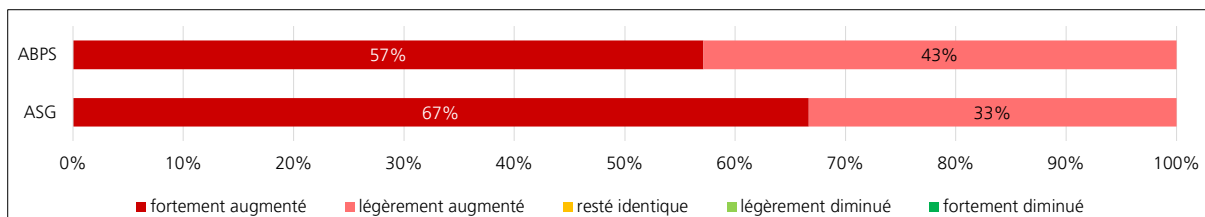
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 6 établissements de l'ASG). Calculs BASS

Figure 36: Évaluation de la charge administrative dans son ensemble – établissements du domaine économique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

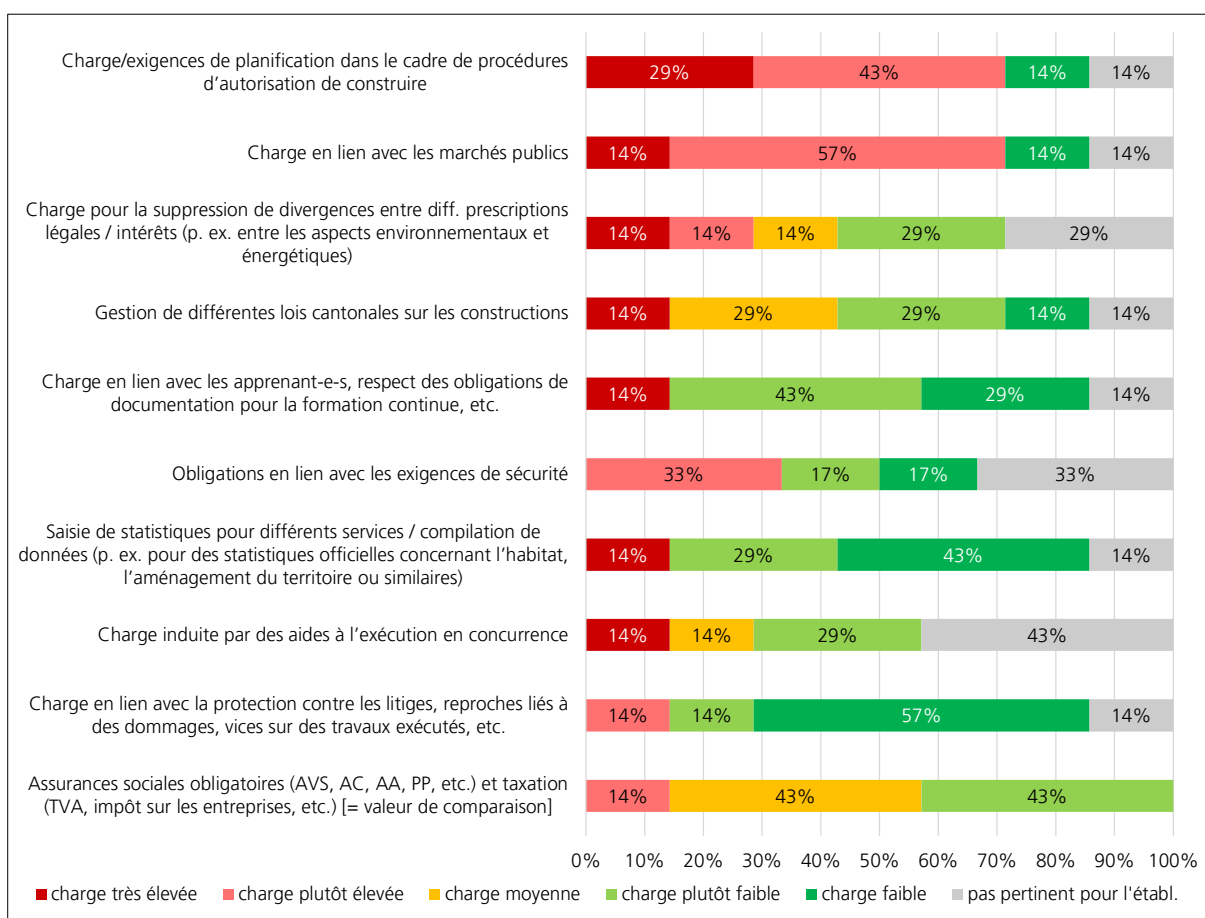
Figure 37: Évolution perçue des charges administratives dans leur ensemble – domaine économique



Source: Enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine économique). Calculs BASS

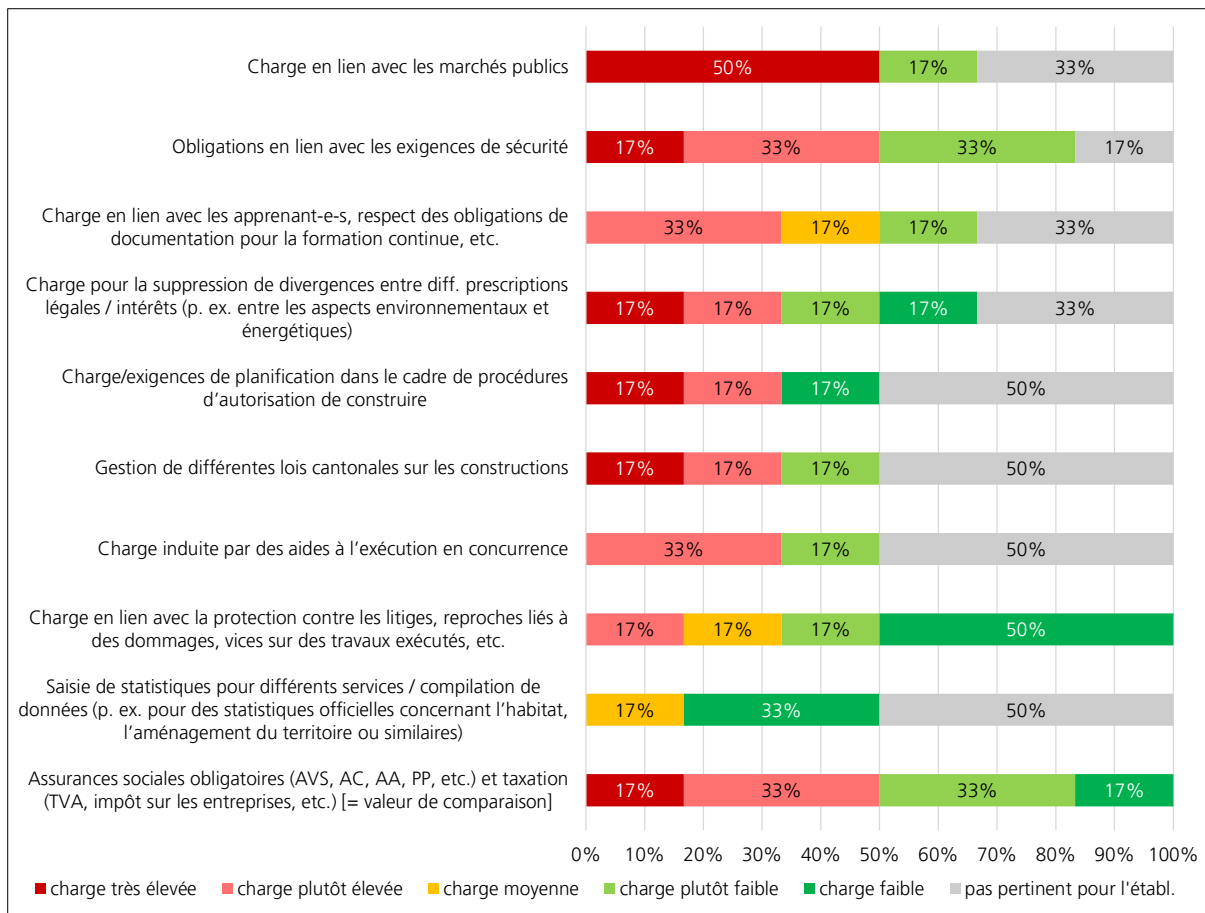
A-2.4 Etablissements du domaine technique

Figure 38: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d’activités spécifiques à la branche – établissements de la SIA



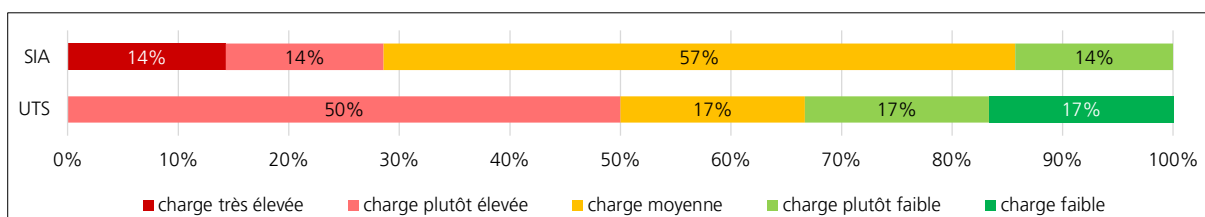
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 6–7 établissements de la SIA). Calculs BASS

Figure 39: Évaluation de la charge administrative selon les catégories d'activités spécifiques à la branche – établissements de l'UTS



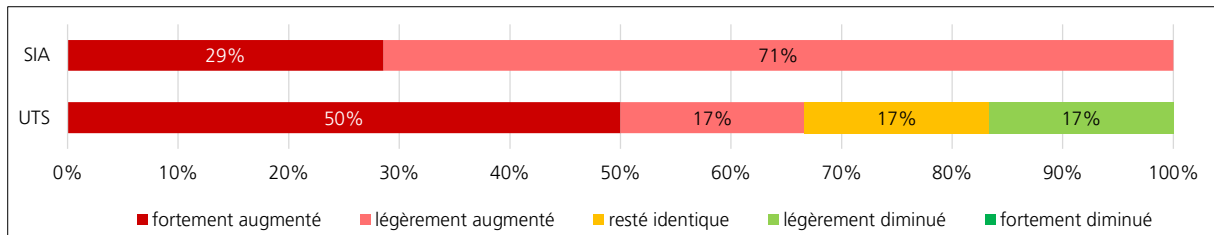
Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 6 établissements de l'UTS). Calculs BASS

Figure 40: Évaluation de la charge administrative dans son ensemble induite par des obligations et réglementations des autorités – établissements du domaine technique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine technique). Calculs BASS

Figure 41: Évolution perçue du travail/temps requis au cours de ces dernières années pour les obligations/charges administratives dans l'ensemble – établissements du domaine technique



Source: enquête en ligne sur les charges administratives dans les professions libérales, 2023 (n= 13 établissements du domaine technique). Calculs BASS